



RAPPORT ANNUEL - 2017

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

Rome, 2018

UNIDROIT

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

RAPPORT ANNUEL — 2017

2017: Hommage à un Capitaine remarquable

Nos fidèles lecteurs le savent, il est de tradition à UNIDROIT de recourir aux métaphores pour présenter les activités de l'Institut au début de chaque Rapport annuel. Si le Professeur Herbert Kronke en fut l'initiateur, M. José Angelo Estrella Faria qui lui succéda comme Secrétaire Général a magistralement maintenu cette tradition. En l'honneur des services rendus par M. Estrella Faria à l'Institut, je reprends ici le thème maritime qu'il avait introduit dans les Rapports annuels de 2012 et 2013.

En juillet 2017, M. Estrella Faria a démissionné de son poste de Secrétaire Général après neuf années de navigation à la barre. Pendant son mandat, M. Estrella Faria a guidé UNIDROIT avec une grande compétence tant par mer agitée que par eaux calmes. Sous sa direction, l'Institut a poursuivi sa mission essentielle d'offrir et de mettre en œuvre des instruments de grande qualité. En outre, sous sa conduite, l'Institut a diversifié son Programme de travail, a resserré ses liens avec les organisations partenaires et a modernisé sa gestion interne.

A bien des égards, 2017 reflète ces différents aspects de la leadership du Secrétaire Général puisque l'Institut a mené à bien la préparation d'instruments de qualité, a renforcé la coopération avec d'autres organisations et a amélioré ses procédures de gestion.

Le couronnement de l'année 2017 a été l'adoption du Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés par le Conseil de Direction à sa 96^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2017). Le Guide législatif, ouvrage clé des travaux de l'Institut dans le domaine des marchés financiers, aura un rôle important pour aider les Etats dans l'examen de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (Genève, 5-9 octobre 2009) et de ses principes et règles essentiels, en vue d'améliorer le cadre législatif de la détention et du transfert de titres. Avant son examen par le Conseil de Direction, l'adoption du Guide législatif avait été recommandée par le Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre lors de sa quatrième réunion à Beijing (29-30 mars 2017). Il est actuellement disponible en anglais, français, chinois et espagnol.

Un autre périple prospère de l'Institut en 2017 a été la poursuite des travaux sur un quatrième Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers, à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole MAC). Le Comité d'experts gouvernementaux chargé de préparer un projet de texte s'est réuni à deux reprises en 2017, chaque session attirant plus de 120 représentants de différents Etats et organisations internationales. L'intérêt de la communauté internationale pour ce projet a été en partie motivé par une analyse économique préliminaire parue en septembre prévoyant que le Protocole MAC aura des retombées économiques importantes dans les pays développés et en développement.

Le Secrétariat a poursuivi avec succès la mise en œuvre du Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2017-2019, notamment avec la préparation d'un document d'orientation internationale sur les contrats d'investissement en terres agricoles et la préparation de règles régionales de procédure civile européenne. Ces deux projets sont élaborés en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour l'un et l'Institut de droit européen pour l'autre. Ce type de partenariat est une caractéristique marquant l'ère du Secrétaire Général Estrella Faria.

./.

Il convient également de signaler qu'à sa 76^{ème} session (Rome, 7 décembre 2017), l'Assemblée Générale a approuvé d'importantes réformes des systèmes de rémunération, de retraite et d'assurance du personnel de l'Institut. Il s'agit de l'aboutissement d'un travail approfondi de la Commission des Finances visant à assurer que ces systèmes soient équitables, transparents et efficaces.

M. Estrella Faria, Secrétaire Général au cours de ces neuf dernières années, s'est employé pour que le navire UNIDROIT soit solidement équipé et avitaillé pour ses longues expéditions à venir. Ce fut un honneur de diriger l'Institut en qualité de Secrétaire Général *ad interim* et je remercie le Secrétariat, compétent équipage qui, par son travail assidu, a assuré un cours tranquille à cette période de transition.

PROFESSEURE ANNA VENEZIANO
Secrétaire Générale *a.i.*

Sommaire

<i>A la une</i>	1
I. DIRECTION ET ORGANISATION	5
A. PRESIDENCE, CONSEIL DE DIRECTION, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES	5
1. Présidence et Conseil de Direction	5
2. Assemblée Générale et Commission des Finances	5
3. Secrétariat	6
B. CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDE ET COMITES D'EXPERTS	6
1. Procédure civile transnationale – Formulation de règles régionales	6
2. Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	6
3. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	7
4. Préparation d'un Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	7
5. Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés	7
6. Elaboration d'un document international d'orientation sur les contrats d'investissement en terres agricoles	7
C. RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS	7
D. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT A L'ELABORATION DE REGLES DE DROIT PRIVE	8
E. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES ET AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES	8
1. Réunions et conférences	8
2. Accords de coopération	11
II. ACTIVITES LEGISLATIVES	12
A. TRAVAUX EN COURS	12
1. Droit privé et développement agricole Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles	12
2. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	13
a. Protocole spatial à la Convention du Cap	13
b. Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap	13
c. Préparation d'un futur Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction	14
d. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap	14
3. Procédure civile transnationale – formulation de règles régionales	15

4.	Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	16
a.	Formulation de principes en matière de contrats de réassurance	16
b.	UNILEX	16
5.	Vente internationale	17
	Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit international de la vente en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé	17
6.	Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux	17
	Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés	17
B.	SUIVI DES INSTRUMENTS ADOPTES PAR UNIDROIT	18
1.	Droit privé et développement agricole	18
	Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA	18
2.	Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	20
	Promotion des Principes d'UNIDROIT 2016	20
3.	Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	21
a.	Convention du Cap et ses Protocoles	21
b.	Projet académique relatif à la Convention du Cap (<i>Cape Town Convention Academic Project</i>)	23
4.	Protection internationale des biens culturels	23
a.	Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts	23
b.	Collections d'art privées	25
5.	Les instruments sur les marchés de capitaux	25
III.	PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE ET ACTIVITES NON LEGISLATIVES	27
A.	PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE	27
1.	Coopération avec des organisations partenaires	27
2.	Programme de bourses de recherche	27
3.	Collaborateurs, stagiaires et chercheurs	28
B.	LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET – www.unidroit.org et réseaux sociaux	29
C.	BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT	29
D.	BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT	29
E.	PUBLICATIONS	30
F.	FONDATION D'UNIDROIT	31
Annexe I	Liste des documents publiés par le Secrétariat d'UNIDROIT en 2017 sur la mise en œuvre de son Programme de travail	33
Annexe II	Instruments élaborés par UNIDROIT / Etat de mise en œuvre des Conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des Etats membres d'UNIDROIT	37
Annexe III	Mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT	48
Annexe IV	Bibliothèques depositaires de la documentation d'UNIDROIT	52

I. DIRECTION ET ORGANISATION

A. PRESIDENCE, CONSEIL DE DIRECTION, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES *

1. *Présidence et Conseil de Direction*

La 96^{ème} session du Conseil de Direction ¹ s'est tenue à Rome du 10 au 12 mai 2017 sous la présidence du Professeur Alberto Mazzoni, Président de l'Institut. Le Conseil de Direction, après avoir approuvé le rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 2016, a nommé M. Arthur Hartkamp aux fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et a reconduit M. Lyou Byung-Hwa comme second Vice-Président, tous deux jusqu'à la 97^{ème} session du Conseil.

Conformément à la décision prise par le Conseil de Direction, lors de sa 90^{ème} session (Rome, 9-11 mai 2011), de faire systématiquement usage des pouvoirs conférés par l'article 16 du Règlement d'UNIDROIT d'inviter à prendre part à ses séances, à titre consultatif, des représentants de Gouvernements membres qui ne comptent pas un de leurs ressortissants au sein du Conseil, 14 Etats membres ont été représentés lors de la 96^{ème} session du Conseil.

Lors de la discussion du projet de Budget pour l'exercice 2017, le Conseil a souligné l'impact positif des mesures d'économies et de la gestion efficace.

Le Conseil de Direction a approuvé la nomination de la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, reconduite dans ses fonctions pour un second mandat à compter du 1^{er} octobre 2017. Le Conseil a félicité la Secrétaire Générale adjointe et l'a remerciée de sa contribution significative aux travaux de l'Institut.

Enfin, le Conseil a noté que le mandat du Secrétaire Général prendrait fin le 30 septembre 2018 et, comme il ne pouvait pas être renouvelé, le Conseil a autorisé le Comité Permanent à entamer la procédure de sélection pour le successeur du Secrétaire Général en vue de présenter une candidature au Conseil à sa 97^{ème} session en 2018.

2. *Assemblée Générale et Commission des Finances*

La 76^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est tenue à Rome le 7 décembre 2017 sous la présidence de S.E. Mme Esti Andayani, Ambassadeur d'Indonésie en Italie, avec la participation des représentants diplomatiques de 43 Etats membres et d'un observateur. La Secrétaire Générale *a.i.* a présenté les travaux de l'Organisation en 2017.

Lors de l'examen des questions financières, l'Assemblée a approuvé les Comptes pour l'exercice financier 2016 ainsi que les ajustements au Budget pour l'exercice financier 2017. L'Assemblée Générale a également adopté le projet de Budget pour 2018.

* Le présent Rapport couvre l'activité d'UNIDROIT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

¹ Le Conseil de Direction est actuellement composé comme suit: Mme Stefania Bariatti (Italie), M. Radu Bogdan Bobei (Roumanie), M. Hans-Georg Bollweg (Allemagne), Mme Nuria Bouza Vidal (Espagne), Mme Baiba Broka (Lettonie), M. B. Bahadır Erdem (Turquie), M. Henry D. Gabriel (Etats-Unis d'Amérique), M. Arthur S. Hartkamp (Pays-Bas), Mme Monique Jametti (Suisse), M. Hideki Kanda (Japon), M. Miklós Király (Hongrie), M. Alexander S. Komarov (Fédération de Russie), M. Antti T. Leinonen (Finlande), M. Lyou Byung-Hwa (République de Corée), M. José Antonio Moreno Rodriguez (Paraguay), M. Jan Lambert Neels (Afrique du sud), Mme Monika Pauknerová (République tchèque), M. Wojciech Popiołek (Pologne), M. Jorge Sánchez Cordero Davila (Mexique), Mme Rachel Sandby-Thomas (Royaume-Uni), M. Álvaro Sandoval Bernal (Colombie), Mme Shi Jingxia (République populaire de Chine), M. Daniel Tricot (France), M. Spyridon Vrellis (Grèce) et M. Roger Wilkins (Australie).

L'Assemblée Générale a adopté la méthodologie révisée pour le classement des Etats membres dans le nouveau Tableau des contributions, qui utiliserait le barème des quotes-parts des Nations-Unies de 2019-2021 et entrerait en vigueur en 2019.

L'Assemblée Générale a également adopté la transition du personnel d'UNIDROIT à l'échelle des salaires des Nations Unies ainsi que le régime de pensions recommandé et le système de couverture de santé et assurances connexes, ainsi que les révisions nécessaires à apporter au Règlement d'UNIDROIT avec la souplesse requise pour la mise en œuvre, qui devraient être examinées par la Commission des Finances. Enfin, l'Assemblée Générale a nommé les Etats suivants au sein de la Commission des Finances pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018: Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni et Suisse.

La *Commission des Finances*² s'est réunie à trois reprises en 2017 sous la présidence de M. Benito Jiménez (Mexique), pour examiner, notamment, la nouvelle méthodologie pour le classement des Etats membres dans le nouveau Tableau des contributions et les nouveaux systèmes de rémunération et de couverture sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT. La 81^{ème} session s'est tenue le 6 avril 2017; la 82^{ème} session, qui s'est tenue le 13 juillet 2017, a également abordé la question des consultations menées avec le Gouvernement irakien concernant sa demande de réactiver son adhésion à UNIDROIT; la 83^{ème} session s'est tenue le 21 septembre 2017. La Commission a fait des recommandations sur diverses questions financières ensuite soumises à l'examen de l'Assemblée Générale.

3. Secrétariat

Le Secrétaire Général, M. José Angelo Estrella Faria, a quitté UNIDROIT fin juillet 2017, avant la fin de son mandat, et a rejoint son poste à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. La Professeure Anna Veneziano a été nommée Secrétaire Générale *ad interim* jusqu'à la nomination d'un successeur de M. Estrella Faria.

Au 31 décembre 2017, le Secrétariat était composé de 18 membres, six d'entre eux appartenant à la catégorie des fonctionnaires (Catégorie A), neuf relevant des services administratifs et de secrétariat ainsi que de la Bibliothèque (Catégorie B) et trois autres membres faisant partie du personnel technique (Catégorie C). Le Secrétariat est également assisté par deux assistants de recherche.

B. CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDE ET COMITES D'EXPERTS

Les réunions suivantes ont été organisées par l'Institut en 2017:

1. Procédure civile transnationale – Formulation de règles régionales

Réunion conjointe du Comité pilote ELI – UNIDROIT et Co-Rapporteurs (Rome, 5-7 avril 2017).

Réunion conjointe du Comité pilote et des Co-Rapporteurs, des membres, des conseillers et des observateurs des Groupes de travail (Vienne, 16-17 novembre 2017).

2. Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Réunions du Groupe de travail sur la ratification (par téléconférence, les 28 février, 26 mai, 25 juillet, 12 décembre et 27 décembre à Rome).

² La Commission des Finances est actuellement (mandat de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2015) composée des Etats membres suivants: Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, République islamique d'Iran, Roumanie, Royaume-Uni et Suisse.

3. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Cinquième session de la Commission Préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux (Rome, le 6 décembre 2017).

4. Préparation d'un Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Première session du Comité d'experts gouvernementaux (Rome, 20-24 mars 2017)

Deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux (Rome, 2-6 octobre 2017).

5. Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés

Réunion informelle du Comité d'experts pour la préparation et l'examen du projet de Guide législatif (vidéoconférence, 16 janvier 2017)

Quatrième réunion du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre (Beijing, 29-30 mars 2017).

6. Elaboration d'un document international d'orientation sur les contrats d'investissement en terres agricoles

Première réunion du Groupe de travail (Rome, 3-5 mai 2017)

Deuxième réunion du Groupe de travail (Rome, 13-15 septembre 2017)

Deuxième réunion informelle des experts et de parties prenantes intéressées, tenue à la FAO le 11 octobre 2017, lors de la 44^{ème} session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 9-13 octobre 2017).

C. RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre 2017, UNIDROIT comptait 63 Etats membres: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rép. de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, République de Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela.

Le Secrétariat continue les consultations auprès de certains Etats en vue d'une éventuelle adhésion au Statut organique d'UNIDROIT.

Le 30 janvier 2017, le Secrétaire Général, M. José Angelo Estrella Faria, a participé aux Etats Généraux de la Recherche sur le Droit et la Justice qui se sont tenus à Paris (30 janvier-2 février 2017), organisés par le Ministère français de la justice et le Ministère de l'éducation, la Mission de recherche Droit et Justice (une initiative conjointe du CNRS et du Ministère de la justice), l'Ecole nationale de la magistrature et le CNRS. Le Secrétaire Général a fait une présentation sur le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle.

Le 16 février 2017, la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, a participé à une Table ronde sur la juridiction multilatérale en matière d'investissements organisée par le Ministère italien des affaires étrangères.

Le 28 février 2017, UNIDROIT a participé à une manifestation intitulée "Promouvoir et renforcer le cadre juridique international pour la protection du patrimoine culturel" qui s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies, co-organisée par les Missions Permanentes de Chypre et de l'Italie aux Nations Unies et par UNIDROIT. Lors de l'événement, l'établissement d'un Groupe de travail informel, ouvert à tous les Etats souhaitant y participer dans l'objectif de promouvoir une ratification plus large de la Convention d'UNIDROIT de 1995, a été annoncé.

Le 28 mars 2017, le Secrétaire Général a été invité à participer à un Symposium sur le Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap à Beijing. Le Symposium, organisé par le Département des traités et des lois du Ministère du commerce de la République Populaire de Chine (MOFCOM) et réuni au siège de la University of International Business and Economics (UIBE), s'adressait aux acteurs du secteur professionnel et aux fonctionnaires du Gouvernement et visait à les sensibiliser aux avantages du Protocole ferroviaire, à son impact global, au fonctionnement du Registre, et à fournir une évaluation dérivée du Protocole aéronautique.

Les 30 et 31 mars 2017, UNIDROIT a été invité à participer à la réunion du G7 sur la culture, première du genre dans l'histoire du G7, organisée par l'Italie à Florence. La Professeure Anna Veneziano a assisté à la réunion ministérielle avec les Ministres de la culture de l'Allemagne, des Etats-Unis, du Canada, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni. La Déclaration signée par les sept Ministres de la culture invite instamment les Etats à ratifier les conventions pertinentes existantes contre le trafic illicite de biens culturels parmi lesquelles la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

Le 16 mai 2017, le Secrétaire Général a fait une conférence à l'Académie diplomatique brésilienne (Instituto Rio Branco) où il a donné une conférence sur la contribution d'UNIDROIT au développement du droit commercial transnational et a eu des entretiens avec le Directeur et le personnel du Département économique du Ministère des relations extérieures à Brasilia.

Les 6 et 7 novembre 2017, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, et Mme Frédérique Mestre, Fonctionnaire juridique principale, ont été invitées à Jakarta à participer à des réunions ministérielles et à intervenir dans le cadre de l'Atelier international intitulé "Improving Small Scale Farmers' Welfare" organisé par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de l'agriculture d'Indonésie à Jakarta.

D. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT A L'ÉLABORATION DE REGLES DE DROIT PRIVE

La réunion tripartite habituelle des Secrétaires Généraux de la Conférence de La Haye de droit international privé, de la CNUDCI et d'UNIDROIT s'est tenue à La Haye le 20 avril 2017.

E. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES ET AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

1. Réunions et conférences

Au cours de la période examinée, l'Institut a été représenté à des réunions organisées par d'autres organisations internationales dont le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Institut de droit européen (ELI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), l'Association internationale du barreau (IBA), le Fonds International de développement agricole (FIDA), l'*International Insolvency Institute*, INTERPOL, le *National Law Center for Inter-American Free Trade*, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies

(UNOOSA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale.

Le 13 janvier 2017, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, et Mme Marina Schneider, Fonctionnaire juridique principale et Dépositaire des traités, ont pris part au Colloque intitulé "Initiatives to strengthen international capacities for the protection of cultural property and the prevention of illicit trafficking in cultural goods" organisé par le Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Le 1^{er} février 2017, le Secrétaire Général, M. Angelo Estrella Faria, a participé à une réunion avec le Chef de la Division des crédits à l'exportation de l'OCDE, accompagné de M. François Davenne, Secrétaire Général de l'OTIF, pour s'entretenir du Protocole ferroviaire de Luxembourg.

Le 2 février 2017, le Secrétaire Général a fait une présentation technique intitulée "Towards the Establishment of the International Registry of Secured Interests in Space Objects: The Space Protocol to the Cape Town Convention and Rail Protocol" lors de la 54^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des Nations unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (Vienne, 30 janvier-10 février 2017).

Les 9 et 10 février 2017, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint (à distance) ont été invités à participer à une Conférence organisée par la Faculté de droit de l'Université de Pennsylvanie intitulée "Secured Transactions Coordination Conference: Advancing Global Reforms" coparrainée par l'*International Insolvency Institut*, le *National Law Center for Inter-American Free Trade* et l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA).

Les 24 et 25 février, UNIDROIT représenté par M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire juridique, a apporté son expertise juridique lors d'un séminaire de l'APEC sur l'utilisation des instruments internationaux pour renforcer l'application des contrats dans le financement de la chaîne d'approvisionnement pour les entreprises mondiales à Nha Trang au Viet Nam. Le séminaire, parrainé par le Département de justice de Hong Kong, a été organisé sous les auspices du groupe "Renforcement de l'infrastructure juridique économique" de la Commission économique de l'APEC. En juillet 2017, après une coopération fructueuse au Pérou en 2016 et au Viet Nam en 2017, les économies membres de l'APEC ont accordé à UNIDROIT un statut d'invité de trois ans au sein du Comité économique de l'APEC.

Les 27 et 28 février 2017, le Secrétaire Général adjoint a participé au Séminaire annuel de la *Society of Legal Scholars 2017* qui s'est tenu à la Durham Law School. Le Séminaire a porté sur l'avenir de l'harmonisation du droit commercial en mettant l'accent sur les futures orientations des travaux des principaux acteurs de l'harmonisation internationale.

Le 14 mars 2017, le Secrétaire Général, M. José Angelo Estrella Faria, a fait une présentation inaugurale sur "l'application du droit non-étatique dans l'arbitrage commercial international", à la Conférence organisée par la *Universidad de Talca* (Santiago, Chili) sur "le contrat et l'arbitrage commercial internationale" tenue à la Chambre de commerce de Santiago.

Le 15 mars 2017, le Secrétaire Général a été invité par le Doyen de la Faculté de droit de la *Universidad de los Andes* (Santiago, Chili) à effectuer une visite officielle, lors de laquelle il a fait une présentation sur les Principes d'UNIDROIT et les contrats à long terme lors d'un séminaire destiné aux doctorants et aux professeurs et a donné une conférence à l'intention des étudiants de premier cycle universitaire consacrée à la contribution d'UNIDROIT au droit commercial transnational.

Du 15 au 17 mars 2017, le Secrétaire Général adjoint a pris part au quatrième Colloque international de la CNUDCI sur les sûretés mobilières à Vienne, dans le cadre d'un panel intitulé "Assistance technique dans le domaine des sûretés mobilières: coordination et coopération avec d'autres organisations". Le Colloque a traité des travaux futurs possibles dans le domaine des opérations garanties et des domaines connexes.

Les 27 et 28 mars 2017, le Secrétaire Général adjoint a participé au "2^{ème} Atelier académique: Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et de l'exploitation des registres électroniques", organisé conjointement par le CLC Harris Manchester College et UNIDROIT. L'Atelier a rassemblé d'éminents experts issus de domaines interdisciplinaires, y compris du milieu universitaire, du secteur industriel, les praticiens et les conservateurs, dont les travaux ont apporté des contributions importantes quant à la conception et le fonctionnement du registre électronique.

Le 18 mai 2017, le Secrétaire Général a ouvert la troisième édition de la Conférence juridique du Centre d'études supérieures de Maceio au Brésil (CESMAC) avec un discours sur la protection du patrimoine artistique et historique et la lutte contre le trafic des biens culturels.

Le 9 juin 2017, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint ont été invités à tenir une conférence lors de la 5^{ème} édition des Masters LUISS sur le droit des affaires et des entreprises: perspectives européennes et internationales, Introduction au droit du commerce international et Introduction aux contrats du commerce international ainsi que sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

Le 14 septembre 2017, le Professeur Alberto Mazzoni Président d'UNIDROIT, a prononcé un discours inaugural à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du Queen Mary-UNIDROIT Institute of Transnational Commercial Law, au siège de l'Honorable Society of Gray's Inn à Londres. La Conférence du Professeur Alberto Mazzoni était intitulée "International Commercial Law Today: Old Habits and New Challenges".

Le 10 octobre 2017, UNIDROIT a été invité à participer à la Table ronde de la session intitulée "Les chaînes d'approvisionnement agricoles en Asie du Sud-Est: considérations juridiques de la 'ferme à la fourchette'" dans le cadre de la Conférence annuelle de l'IBA à Sydney du 9 au 13 octobre. Mme Frédérique Mestre, Fonctionnaire juridique principale, a présenté les "Aspects de l'agriculture contractuelle en Asie du Sud-Est".

Les 2 et 3 novembre 2017, la 9^{ème} réunion des Professeurs de droit du commerce transnational s'est tenue à l'Université Radboud à Nimègue. Parmi les nombreux sujets abordés présentant un intérêt particulier pour UNIDROIT, tels que la Convention du Cap et ses Protocoles ainsi que les titres détenus par des intermédiaires, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, a pris part, en qualité de modérateur, à une présentation des travaux d'UNIDROIT sur l'agriculture contractuelle et les contrats d'investissement en terres agricoles, au cours de laquelle le Professeur Henry Gabriel (Elon School of Law et membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT) a fait un exposé.

Des membres du Secrétariat ont également participé à de nombreuses réunions et conférences pour y présenter les instruments d'UNIDROIT et les travaux en cours; des renseignements supplémentaires sont donnés sur certains d'entre eux dans le présent Rapport.

Coopération avec le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Les 24 et 25 février, UNIDROIT représenté par M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire juridique, a apporté son expertise juridique lors d'un séminaire de l'APEC sur l'utilisation des instruments internationaux pour renforcer l'application des contrats dans le financement de la chaîne d'approvisionnement pour les entreprises mondiales à Nha Trang au Viet Nam. Le séminaire, parrainé par le Département de justice de Hong Kong, a été organisé sous les auspices du groupe "Renforcement de l'infrastructure juridique économique" de la Commission économique de l'APEC.

En juillet 2017, après une coopération fructueuse au Pérou en 2016 et au Viet Nam en 2017, les économies membres de l'APEC ont accordé à UNIDROIT un statut d'invité de trois ans au sein du Comité économique de l'APEC.

Coopération avec le Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement (GFLJD)

Partenaire du GFLJD - une initiative de la Vice-Présidence juridique de la Banque mondiale - et membre de son Comité pilote, et suite aux travaux préliminaires d'UNIDROIT sur un projet de régime juridique pour les entreprises sociales en 2010, UNIDROIT a été invité à participer au projet GFLJD "The Human-Centered Business Model (HCBM): A Holistic Approach to a New Model for Doing Business" (Le modèle d'entreprise centré sur l'humain (HCBM): une approche holistique pour un nouveau modèle pour faire des affaires). Le projet vise combler le fossé entre les modèles d'entreprise à but lucratif et sans but lucratif. Conformément à la décision du Conseil de Direction à sa 96^{ème} session (10-12 mai 2017), UNIDROIT a accepté de prendre la direction conjointe, avec l'Université de Florence, du deuxième pilier du projet, axé sur les cadres juridiques et la gouvernance. Le Secrétariat d'UNIDROIT a fourni son appui au projet avec des travaux de recherche préliminaires et la participation à des événements de promotion auprès de nombreuses parties prenantes intéressées, en vue de susciter l'intérêt des institutions de parrainage pour le projet.

Le 17 février 2017, UNIDROIT a organisé une réunion avec d'autres partenaires du GFLJD (Forum mondial sur le droit, la justice et le développement), sous le patronage de l'Agence italienne pour la coopération au développement. Le 22 novembre, le Professeur Alberto Mazzoni, Président d'UNIDROIT, et Mme Frédérique Mestre, Fonctionnaire juridique principale, ont participé à une réunion à Paris organisée par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères au siège du Conseil Supérieur du Notariat.

2. Accords de coopération

En 2017, l'Institut a signé des accords de coopération avec les institutions suivantes:

- En janvier 2017, l'Institut a conclu un accord de coopération avec la Faculté des Sciences Juridiques et Sociales de l'Université de Talca (Chili) pour la mise en œuvre d'un Programme commun de Recherche dans le domaine du droit privé uniforme et comparé.
- En mars 2017, l'Institut a signé un accord-cadre avec l'Universidad de los Andes (Chili) pour mettre en œuvre un Programme de recherche conjoint dans le domaine du droit uniforme.
- En mai 2017, l'Institut a conclu un accord avec la Faculté de Droit de l'Université du Caire (Egypte) afin d'encourager l'accès au programme de recherche d'UNIDROIT et renforcer les connaissances spécialisées sur le travail d'UNIDROIT et le droit privé uniforme.
- Le Conseil d'Etat égyptien (ECS) et UNIDROIT ont signé un accord en juin 2017 pour renforcer la coopération et les connaissances spécialisées sur les travaux d'UNIDROIT en matière de droit comparé et de droit privé.
- En juin 2017, UNIDROIT a signé un accord avec la *University of International Business and Economics* (UIBE, Chine) afin d'encourager la recherche et la connaissance pratique des travaux d'UNIDROIT sur le droit uniforme et comparé.

II. ACTIVITES LEGISLATIVES

A. TRAVAUX EN COURS

1. *Droit privé et développement agricole*

Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles

Lors de sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016), le Conseil de Direction avait examiné l'étude de faisabilité préparée par le Secrétariat (UNIDROIT 2016 - CD (95) 7b) prov.) et en avait pris note, décidant finalement de recommander à l'Assemblée Générale d'inclure le sujet de la préparation d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles au Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019 en lui attribuant une priorité élevée. L'Assemblée Générale a entériné cette recommandation lors de sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016).

Compte tenu de la priorité élevée du projet, un Groupe de travail sur les contrats d'investissement en terres agricoles a été constitué et a tenu deux réunions en 2017. Ce Groupe de travail est présidé par M. José Antonio Moreno Rodríguez, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et est actuellement composé de: M. Lorenzo Cotula, Chercheur principal en droit et développement durable à l'*International Institute for Environment and Development* (IIED); M. Daryono, Professeur à l'Universitas Terbuka, Jakarta; Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson, Professeure à l'Université Paris 2; M. James Gathii, Chaire Wing-Tat Lee en droit international et Professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université Loyola de Chicago; Mme Jean Ho, Professeure adjointe à l'Université nationale de Singapour; M. Pierre-Etienne Kenfack, Professeur à l'Université Yaoundé 2; et Mme Yuliya Panfil, Associée, Investissements au Réseau Omidyar. Le Groupe de travail comprend également des représentants de la FAO, du FIDA, de l'*International Land Coalition* - une alliance mondiale de la société civile et d'organisations paysannes, d'agences des Nations Unies, d'ONGs et d'instituts de recherche -, de l'Organisation mondiale des agriculteurs - composée d'organisations nationales de producteurs et de coopératives agricoles - et le Mécanisme du secteur privé du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui fournit des avis au nom du secteur privé dans son ensemble.

Lors de sa première réunion (Rome, 3-5 mai 2017), le Groupe de travail a commencé par examiner diverses questions générales, notamment: les travaux d'UNIDROIT en matière de droit privé et de développement agricole; la cohérence des travaux au regard des initiatives existantes, en particulier les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) et des Principes pour l'investissement responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires (les "Principes RAI" du CSA); la coopération avec les agences de développement agricole des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes; et la portée, la structure et le public cible possibles du futur instrument. Suite à ces discussions générales, le Groupe de travail a examiné un avant-projet de plan du futur instrument sur les contrats d'investissement en terres agricoles, qui avait été préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT pour discussion. Le Groupe a apporté des modifications et commentaires sur le plan initial, qui fera l'objet d'un examen continu.

Lors de sa deuxième réunion (Rome, 13-15 septembre 2017), le Groupe de travail a discuté des développements récents et de questions générales relatives au projet, en particulier sa portée et le public ciblé par le futur instrument et sa conformité avec des initiatives existantes. A cet égard, le Groupe de travail a recommandé que, sous réserve des discussions à venir, le futur instrument devrait être un guide centré sur les baux et les concessions de terres agricoles et que les orientations ne devraient pas s'adresser seulement aux conseils juridiques des investisseurs, mais plus largement aux conseils des différentes parties aux contrats. Le Groupe de travail a ensuite examiné en détail le projet de plan actualisé du futur instrument, et des contributions préliminaires à la rédaction de certains chapitres. En ce qui concerne l'organisation des travaux futurs, le Groupe de

travail a pris en considération la possibilité d'organiser des réunions et d'autres modalités de sensibilisation au futur instrument, en consultant les parties prenantes et en sollicitant leur contribution. Il a ensuite décidé que la troisième réunion se tiendrait à Rome du 25 au 27 avril 2018.

En outre, le Secrétariat a organisé une deuxième réunion informelle, en collaboration avec la FAO et le FIDA, avec des experts et des parties prenantes intéressées à la FAO le 11 octobre 2017, lors de la 44^{ème} session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Comme la précédente réunion informelle, tenue à la FAO le 20 octobre 2016 lors de la 43^{ème} session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la réunion a permis de sensibiliser les participants aux travaux d'UNIDROIT dans ce domaine et de solliciter des commentaires sur la portée, le public cible, la forme et le contenu du futur instrument sur les contrats d'investissement en terres agricoles. Les participants ont passé en revue et ébauché des commentaires sur le projet de plan, et les contributions reçues ont été soumises au Groupe de travail pour examen lors de la préparation du futur Guide sur les contrats d'investissement en terres agricoles.

2. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a. Protocole spatial à la Convention du Cap

Commission préparatoire pour l'établissement d'un Registre international

En vertu de la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Berlin, 27 février-9 mars 2012), une Commission préparatoire a été établie, et investie de tous les pouvoirs nécessaires pour faire fonction d'Autorité provisoire de surveillance pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux, sous la direction de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT. La Commission est présidée par M. Sergio Marchisio, ancien Président de la Commission plénière lors de la Conférence de Berlin. Les Etats suivants ont participé aux travaux de la Commission préparatoire: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Chine (République populaire de), Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie et République tchèque.

Lors de sa cinquième session, qui s'est tenue à Rome le 6 décembre 2017, la Commission préparatoire pour l'établissement d'un Registre international relatif aux biens spatiaux s'est réunie afin de discuter de l'avancement des travaux, de la désignation d'une Autorité de Surveillance, de la nomination d'un Conservateur et d'événements promotionnels en 2018.

b. Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap

Commission préparatoire pour l'établissement d'un Registre international

Une Commission préparatoire a été établie par la Résolution No. 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention relative aux matériels d'équipement mobiles en vue d'établir un Registre international en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg. La Commission préparatoire, lors de sa 7^{ème} session qui s'est tenue à Rome en décembre 2014, a mis en place un Groupe de travail spécial sur la ratification (*Ratification Task Force*). Le Groupe de travail sur la ratification (composé, pour le moment, des Co-présidents de la Commission préparatoire, du Gouvernement du Luxembourg, des représentants du Groupe de travail ferroviaire, de Regulis SA en tant que Conservateur et SITA, ainsi que de l'OTIF et d'UNIDROIT) a mis en place un programme de travail intense et a continué à se réunir à plusieurs reprises en 2017 (principalement par téléconférence) dans le but de coordonner la stratégie de mise en œuvre rapide du Protocole.

En particulier, le Groupe de travail sur la ratification s'est réuni à Rome le 27 septembre 2017 pour discuter des progrès de la ratification dans des pays clés. La réunion a été honorée par la présence de S.E. M. Paul Dühr, Ambassadeur du Luxembourg en Italie. La Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.* d'UNIDROIT et M. Peter Bloch, Co-président de la Commission préparatoire et du Groupe de travail sur la ratification, ont ouvert la réunion, au cours de laquelle M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire), Mme Elizabeth Hirst (Directrice Générale de Regulis SA) et M. Andy Smith (SITA) étaient présents. Le Secrétaire Général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), M. François Davenne

et Chef du département de l'administration et des finances de l'OTIF, M. Gousébash Gaffar ainsi que le Secrétaire du Groupe de travail ferroviaire, M. Martin Fleetwood, ont participé à distance.

Pour d'autres événements de promotion du Protocole ferroviaire en 2017 avec la participation d'UNIDROIT, voir ci-dessous para. B, No. 3, lit.a.

c. Préparation d'un futur Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction

A sa 95^{ème} session (18-20 mai 2016), le Conseil de Direction avait demandé au Secrétariat de convoquer un Comité d'experts gouvernementaux chargé de l'élaboration d'un projet de Protocole à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-après la "Convention du Cap") portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction et miniers (ci-après le "Protocole MAC").

La première session du Comité d'experts gouvernementaux s'est tenue à Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du 20 au 24 mars 2017. La session a réuni 126 représentants de 48 gouvernements (30 Etats membres d'UNIDROIT et 18 Etats non-membres), six organisations régionales et intergouvernementales et quatre organisations internationales non gouvernementales.

Lors de la première session, le Comité d'experts gouvernementaux a considérablement avancé dans l'examen de l'avant-projet de texte fourni par le Comité d'étude, dont il a adopté une grande partie. Les questions les plus débattues ont été: a) la portée du Protocole pour ce qui est des matériels d'équipement MAC; b) la manière dont le Protocole devrait traiter les garanties découlant du rattachement de matériels d'équipement MAC à des biens immobiliers; et c) la procédure d'amendement du Protocole, en particulier au regard des codes du Système harmonisé ("codes SH") figurant dans les Annexes de l'avant-projet de Protocole. A la fin de la session, le Comité a décidé de créer un Groupe de travail intersession sur les critères d'inscription chargé d'élaborer un nouveau projet d'article XVI.

Après la première session, le Secrétariat a donné son appui aux travaux du Groupe de travail sur les critères d'inscription et a préparé une Analyse juridique supplémentaire pour examen par le Comité d'experts gouvernementaux. A la demande du Comité, le Secrétariat a également chargé une équipe d'économistes d'effectuer une analyse d'impact économique du Protocole MAC. L'analyse économique a été en grande partie financée par le Groupe de travail sur le Protocole MAC, qui représente les intérêts du secteur privé dans le projet de Protocole MAC.

La deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux s'est tenue à la FAO à Rome du 2 au 6 octobre 2017. 126 représentants de 51 gouvernements, six organisations régionales et intergouvernementales et trois organisations internationales non gouvernementales se sont inscrits pour assister à la réunion. Au cours de la session, d'autres améliorations ont été apportées au Protocole MAC; en particulier, des dispositions supplémentaires ont été insérées pour répondre aux préoccupations du secteur privé sur le traitement des stocks par le Protocole. Le Comité a également adopté des amendements à l'article XVI, tels que proposés par le Groupe de travail intersession sur les critères d'inscription.

A la fin de la session, le Comité d'experts gouvernementaux a adopté l'avant-projet de Protocole MAC et a recommandé au Conseil de Direction d'UNIDROIT de convoquer une Conférence diplomatique pour conclure le Protocole MAC. Le Conseil de Direction examinera l'avant-projet de Protocole adopté par le Comité lors de sa 97^{ème} session en mai 2018.

Dans le cadre de sa stratégie visant à optimiser l'intérêt pour le Protocole MAC et la participation à la future Conférence diplomatique, le Secrétariat a effectué des missions: à Budapest en novembre 2017 et au Caire en décembre 2017 pour assister la Hongrie et l'Egypte dans l'examen de l'avant-projet de texte.

d. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap

Sur avis du Conseil de Direction, l'Assemblée Générale a décidé, lors de sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016), d'inclure dans le Programme de travail triennal de l'Institut 2017-2019 la préparation de protocoles additionnels à la Convention du Cap sur des questions spécifiques i) aux

navires et aux matériels de transport maritime, et ii) au matériel d'énergie renouvelable. L'Assemblée Générale a accordé à ces deux projets une priorité basse.

Pour ce qui est des navires et du matériel maritime, le Secrétariat a continué de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine. Cela inclut les travaux en cours d'un Groupe de travail international du Comité Maritime International (CMI) qui a recueilli dans différents pays – par le biais d'un questionnaire distribué en avril 2016 – des informations sur les pratiques en matière de sûretés maritimes et sur les besoins des secteurs commerciaux. Une mise à jour sur l'avancement du projet a été présentée à la dernière réunion de l'Assemblée Générale du CMI (Gênes, 7- 8 septembre 2017).³

Compte tenu de la priorité basse accordée au projet, en 2017, peu de recherches ont été effectuées pour évaluer la viabilité de l'extension de la Convention du Cap au matériel d'équipement d'énergie renouvelable. Les recherches entreprises ont porté sur des questions fondamentales, à savoir i) si un traité en matière de financement sur actif est approprié pour faciliter le financement des projets d'énergie renouvelable, ii) si l'extension de la Convention du Cap s'accorderait avec les activités en cours d'autres organisations internationales de promotion de l'énergie renouvelable et iii) si le projet bénéficierait d'un soutien du secteur privé.

3. Procédure civile transnationale – formulation de règles régionales

En 2014, UNIDROIT et l'Institut de droit européen (European Law Institute (ELI)) ont conclu un Protocole d'accord pour un projet portant sur des règles de procédure civile européenne basées sur les Principes ALI/UNIDROIT. Un Comité pilote a été constitué, présidé par Mme Diana Wallis, Présidente de l'ELI et par M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT, et composé de représentants des deux organisations et des Rapporteurs des trois premiers Groupes de travail ("Accès à l'information et preuves", "Mesures provisoires et conservatoires", et "Signification et notification des documents"). Deux autres Groupes de travail ont été créés lors de la réunion plénière de 2014 du Comité pilote et des membres du Groupe de travail sur les sujets de "*Lis pendens* et *res judicata*" et "Obligations des parties et des avocats". Entre 2015 et 2016, trois autres groupes (respectivement "Coûts", "Jugements" et "Parties à la procédure") ont été mis en place afin de couvrir la plupart des questions traitées dans les Principes ALI-UNIDROIT et pour lesquelles des Règles européennes étaient considérées à la fois utiles et réalisables. Enfin, un Groupe de travail transversal sur la "Structure" a été mis en place avec la participation de deux membres du Comité pilote ayant pour objectif de coordonner la préparation du texte consolidé de Règles.

Les membres du Comité pilote, les Co-Rapporteurs et les membres des Groupes de travail du projet conjoint ELI-UNIDROIT se sont réunis du 5 au 7 avril 2017 à Rome pour discuter de la finalisation des projets des trois premiers Groupes de travail et de l'avancement des projets et des rapports des autres Groupes de travail ainsi que de l'établissement officiel d'un sous-groupe sur les "Recours". Le premier jour, le Groupe de travail sur la "Structure" a discuté, avec le Comité pilote et des représentants des présidents des Groupes de travail, du texte consolidé des trois projets définitifs sur la "Notification des documents processuels", l'"Accès à l'information et preuves" et sur les "Mesures provisoires et conservatoires", ainsi que de la coordination générale des projets.

La partie officielle de la réunion conjointe du Comité pilote et des membres du projet a eu lieu les deux jours suivants, sous la présidence du Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria et Mme Diana Wallis, Présidente de l'ELI. Tous les membres du Comité pilote étaient présents, ainsi que les Co-Rapporteurs et de nombreux membres de tous les Groupes de travail du projet.

Le 7 septembre 2017, le projet ELI-UNIDROIT sur les Règles transnationales de procédure civile a été présenté lors de la Conférence annuelle de l'ELI à Vienne. La Présidente de l'ELI, Mme Diana Wallis, et la Secrétaire Générale *a.i.* d'UNIDROIT, Mme Anna Veneziano, ont coprésidé une session du Groupe sur la Structure. Le Groupe a présenté le premier projet consolidé de Règles résultant des travaux des trois premiers Groupes de travail "Mesures provisoires et conservatoires", "Accès à l'information et preuves", et "Notification des documents processuels", qui avait déjà été illustré lors de la 96^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT (10-12 mai 2017).

³ CMI, Ship Financing Security Practices, <http://www.comitemaritime.org/Ship-Financing-Security-Practices/0,27150,115032,00.html> (dernier accès 12 février 2018, en anglais seulement).

Les 16 et 17 novembre, les membres du Comité pilote, les Co-Rapporteurs et les membres des Groupes de travail, ainsi que les conseillers et les observateurs du projet ELI-UNIDROIT se sont réunis en séance plénière au Palais Trautson du Ministère autrichien de la justice. Au cours de la réunion, les membres du Projet ont débattu de questions telles que “*Res judicata* et la litispendance”, les “Parties”, les “Coûts” et les “Jugements” en matière de procédure civile. Le Groupe de travail chargé de la Structure a présenté également une version actualisée du projet consolidé des Principes européens sur la procédure civile, englobant les travaux des trois premiers Groupes de travail (“Accès à l’information et preuves”, “Mesures provisoires et conservatoires” et “Signification et notification des documents”). Mme Diana Wallis, ancienne Présidente de l’ELI, et Mme Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, UNIDROIT, ont ouvert la réunion.

4. Les Principes d’UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

a. Formulation de principes en matière de contrats de réassurance

En juillet 2015, le Secrétariat a été contacté par un groupe de chercheurs et de juristes praticiens dirigé par les Professeurs Anton K. Schnyder et Helmut Heiss (Université de Zurich, en qualité de “Chef de file”), Martin Schauer (Université de Vienne) et Manfred Wandt (Université de Francfort), qui ont examiné la faisabilité de formuler des “Principes de droit des contrats de réassurance” (PRICL). Ce projet a pour objectif de formuler une “redéfinition” du droit de la réassurance existant, qui est largement ancré dans la coutume et l’usage international, mais fait rarement l’objet d’une législation. Les responsables du projet ont exprimé l’avis que les principes proposés supposent l’existence préalable de règles adéquates du droit général des contrats. Plutôt que d’essayer de recréer ces règles, les nouveaux principes proposés devraient être rédigés comme une “partie spéciale” des Principes d’UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. En vue d’assurer la cohérence entre les PRICL et les Principes d’UNIDROIT, UNIDROIT a été invité à participer au projet.

Le Conseil de Direction a décidé de recommander à l’Assemblée Générale d’insérer ce sujet au Programme de travail pour la période triennale 2017-2019, et a proposé de lui attribuer une priorité basse. L’Assemblée Générale a approuvé la recommandation du Conseil de Direction à sa 75^{ème} session le 1^{er} décembre 2016.

En 2017, M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général, a participé activement aux deux ateliers qui se sont tenus à Francfort (8-12 mars 2017) et à Zurich (28 juin-1^{er} juillet 2017).

b. UNILEX

La base de données UNILEX dont M. Michael Joachim Bonell, Professeur émérite de droit, Université de Rome I, Consultant, UNIDROIT, est le Rédacteur en chef, est accessible à partir du site Internet d’UNIDROIT ou bien en accès direct. Elle comporte deux sections, l’une sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980), l’autre sur les Principes d’UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. Elles comprennent la jurisprudence et les bibliographies analysées et classifiées, ainsi que les textes des instruments. Elles sont mises à jour régulièrement. La section sur les Principes d’UNIDROIT a été mise à jour en 2017 avec le texte des Principes d’UNIDROIT 2016. A ce jour, elle contient 234 affaires jugées par des tribunaux nationaux dans 30 pays, par la Cour de justice des Communautés européennes, par la Cour économique de la Communauté des Etats indépendants (CEI), par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), par l’*Iran-United States Claims Tribunal* (IUSCT) ainsi que 194 décisions rendues par des tribunaux d’arbitrage, notamment par la Cour internationale d’arbitrage de la Chambre de commerce internationale et la Cour permanente d’arbitrage.

La base de données UNILEX est largement consultée; son dispositif d’analyse facilite la consultation et offre un produit à valeur ajoutée.

5. Vente internationale

Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit international de la vente en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé

Le 14 décembre 2015, le Secrétariat a reçu une communication du Secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) invitant UNIDROIT et la Conférence de La Haye de droit international privé à coopérer sur un projet de "création d'une feuille de route concernant les textes existants dans le domaine du droit commercial international (contrats de vente) préparés par chaque organisation, principalement la Convention de Vienne (CVIM), les Principes d'UNIDROIT et les Principes de la Haye, et de fournir une évaluation des interactions entre les textes, leur utilisation, application et impact réels et potentiels, dans le but de faciliter la promotion de leur utilisation appropriée, une interprétation uniforme, et leur adoption."

Le Conseil de Direction a décidé de recommander à l'Assemblée Générale d'insérer ce sujet au Programme de travail pour la période triennale 2017-2019, et a proposé de lui attribuer une priorité élevée. L'Assemblée Générale, à sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016) a entériné cette recommandation.

En 2017, le Groupe restreint d'experts, établi par les trois organisations, a tenu une téléconférence le 18 juillet suivie d'une réunion organisée par un des membres du Groupe, le Professeur Stefan Vogenauer de l'Institut Max-Planck d'histoire européenne du droit à Francfort le 25 octobre 2017. Le Groupe d'experts et les représentants des trois Secrétariats ont précisé la portée, la méthodologie et le calendrier du projet. Ont participé à cette participation la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.* d'UNIDROIT, M. Luca Castellani (Fonctionnaire juridique, CNUDCI), Mme Ning Zhao (Fonctionnaire juridique principale, HCCH) et les Professeurs Pilar Perales Viscasillas (Universidad Carlos III de Madrid), Hiroo Sono (Université d'Hokkaido, Faculté de droit), Lauro Gama (Binenbojm, Gama & Carvalho Britto Advogados), et à distance le Professeur Neil Cohen (Faculté de droit de Brooklyn).

6. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux

Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés

La session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (Genève, du 5 au 9 octobre 2009), a adopté la Convention d'UNIDROIT sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (la "Convention de Genève sur les titres" ou la "Convention") et établi un Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en oeuvre (le "Comité") pour aider à la promotion et la mise en oeuvre de la Convention. Le Comité sur les marchés émergents a été chargé de superviser la préparation d'un projet de Guide législatif contenant des Principes et les Règles visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents, projet bénéficiant d'une priorité élevée au sein du Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019.

Le Comité a tenu sa quatrième réunion à Beijing (Chine) du 29 au 30 mars 2017, à l'invitation de *China Securities Regulatory Commission (CSRC)*, organisée conjointement avec *China Securities Depository and Clearing Corporation Ltd.* Conformément à la pratique antérieure du Comité, la réunion a commencé par un Colloque sur le droit des marchés financiers, puis le Comité s'est réuni pour aborder les points inscrits à son ordre du jour. Une cinquantaine de membres et d'observateurs du Comité et d'autres Etats et organisations internationales ainsi qu'une cinquantaine d'autres invités supplémentaires ont participé au Colloque.

Le premier jour a été consacré à un Colloque ouvert sur le thème "Accroître et assurer la certitude juridique dans les systèmes de détention des titres intermédiés actuels et futurs", au cours duquel des discussions fructueuses ont eu lieu sur diverses questions liées aux instruments des marchés financiers d'UNIDROIT, aux développements les plus récents et aux aspects juridiques pertinents découlant des systèmes de détention des titres. Le Colloque a également examiné la façon de traiter le développement rapide des technologies dans le domaine financier, en particulier la technologie des registres distribués, afin de renforcer la certitude juridique des systèmes de détention des

titres ⁴.

Le deuxième jour, en s'appuyant sur les discussions du Colloque, les membres et les observateurs du Comité, ainsi que d'autres Etats et organisations, ont examiné en détail le projet de Guide législatif sur les titres intermédiés, préparé par un Groupe informel d'experts avec l'aide du Secrétariat. Le Groupe informel était présidé par M. Hideki Kanda (Membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et Professeur de droit, Université de Gakushuin) et comprend M. Philippe Dupont (Partenaire, Arendt & Medernach), Mme Dorothee Einsele (Professeur de droit, Université de Kiel), M. Francisco J. Garcimartín Alférez (Professeur de droit, Universidad Autónoma de Madrid), M. Philippe Goutay (Jones Day, Paris), M. Thomas Keijser (Chercheur principal, Université Radboud), Mme Maria Chiara Malaguti (Professeure de droit, Université catholique du Sacré-Coeur, Milan/Rome), M. Charles W. Mooney, Jr. (Professeur de droit, Université de Pennsylvanie), M. Luc Thévenoz (Professeur de droit, Université de Genève) et Mme Wu Jing (Directrice principale, Département juridique de *China Securities Depository and Clearing Corporation*). En examinant le projet de Guide législatif - qui avait été soumis à deux reprises aux Etats, organisations et parties prenantes - le Comité sur les marchés émergents a convenu de certains amendements et ajouts et a finalement recommandé que le projet de Guide législatif, tel que révisé, soit soumis au Conseil de Direction d'UNIDROIT pour examen et adoption.

Suite à la réunion du Comité et conformément à la recommandation du Comité, le projet de Guide législatif a été préparé et soumis au Conseil de Direction d'UNIDROIT pour examen et adoption à sa 96^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2017). Lors de cette session, le Conseil de Direction a adopté le Guide législatif et a autorisé le Secrétariat à en promouvoir la diffusion et la mise en œuvre ⁵.

Depuis son adoption, le Guide législatif a été traité en vue de sa publication, en ligne et sur papier, en anglais, français et chinois à l'automne 2017; une version espagnole sera disponible début 2018. Immédiatement après la 76^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 7 décembre 2017), s'est tenue une présentation du Guide législatif pour célébrer et promouvoir son lancement ⁶.

B. SUIVI DES INSTRUMENTS ADOPTES PAR UNIDROIT

Le Secrétariat a continué durant l'année 2017 à faire de son mieux pour promouvoir les Conventions d'UNIDROIT, à travers leur présentation lors de conférences ou par la parution d'articles.

Pour l'ensemble des instruments élaborés par UNIDROIT et l'état de mise en œuvre des Conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des Etats membres d'UNIDROIT, voir l'Annexe II ci-après. Pour la mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT, voir l'Annexe III ci-après.

1. Droit privé et développement agricole

Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

Le projet FIDA/FAO de mise en œuvre du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec une subvention du Fonds international de développement agricole (FIDA) s'est achevé fin 2017. En tant que coauteur du Guide et membre du Conseil consultatif, UNIDROIT a apporté une contribution substantielle à l'élaboration de matériels de dissémination et promotion.

UNIDROIT a, en outre, participé au projet avec la *Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP/AJAC)*. La CdP/AJAC, également liée au *Global Forum on Law, Justice and Development (GFLJD)*, a été lancée par UNIDROIT en 2016 avec pour objectif principal de promouvoir un environnement juridique favorable à l'agriculture contractuelle par le partage et la diffusion de connaissances ainsi que des projets individuels de partenaires et de membres ou bien

⁴ Pour plus d'informations, le programme du Colloque est disponible au lien suivant: <http://www.unidroit.org/english/news/2017/170329-em-beijing/programme-e.pdf> (en anglais).

⁵ UNIDROIT 2017 – C.D. (96) 15, par. 59.

⁶ UNIDROIT 2017 – A.G. (76) 1 rév. 2, Annexe 1.

sur la base d'initiatives conjointes. Le site Internet de la Communauté de pratique (<https://www.unidroit.org/fr/communaute-de-pratique/accueil>) fournit des informations, ainsi que de nombreuses références bibliographiques, de réglementation et de bonnes pratiques en matière d'agriculture contractuelle et de contrats agricoles.

Séminaires et conférences

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA a été présenté et discuté au cours des occasions suivantes:

- le 30 janvier 2017, lors de la Conférence qui s'est tenue à Paris sur "Les Etats Généraux de la Recherche sur le Droit et la justice", organisée, entre autres, par le Ministère français de la justice dans le cadre de la Table ronde sur "L'internationalisation de la recherche et de l'enseignement", le Secrétaire Général a fait une présentation intitulée, "La recherche dans les organisations internationales: l'exemple du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA";

- le 15 février 2017, Mme Frédérique Mestre, fonctionnaire juridique principale, a tenu une conférence à l'intention des étudiants du Master PROLAW 6 - Université de Loyola de Chicago, Campus de Rome, sur "L'agriculture contractuelle et le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA";

- les 23 et 24 février 2017, le Secrétariat d'UNIDROIT a apporté son expertise juridique lors d'une réunion de hauts fonctionnaires organisée sous les auspices de la Commission économique de l'APEC au Vietnam. Au cours de la session intitulée "*The Use of International Instruments to Strengthen Contract Enforcement in Supply Chain Finance for Global Businesses*", M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire juridique d'UNIDROIT, a présenté un exposé sur le thème: "Use of international instruments for MSMEs in Supply Chain Finance" centré sur la Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international et sur le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA;

- le 28 mars 2017, Mme Frédérique Mestre a tenu une conférence en ligne pour le Mastère en droit et politique de développement mondial de l'Université de Washington portant sur "L'agriculture sous contrat: un modèle d'entreprise gagnant-gagnant pour les agriculteurs et les acheteurs?";

- le 10 octobre 2017, UNIDROIT a été invité à participer à la Table ronde de la session sur "Les chaînes d'approvisionnement agricoles en Asie du Sud-Est: considérations juridiques de la 'ferme à la fourchette'" dans le cadre de la Conférence annuelle de l'IBA à Sydney du 9 au 13 octobre. Mme Frédérique Mestre, a présenté les "Aspects de l'agriculture contractuelle en Asie du Sud-Est" en mettant l'accent sur les bonnes pratiques en agriculture contractuelle pour soutenir un développement économique et social durable;

- les 2 et 3 novembre 2017, la 9^{ème} réunion des Professeurs de droit du commerce transnational s'est tenue à l'Université Radboud à Nimègue. A cette occasion, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, a modéré une session sur les travaux d'UNIDROIT sur l'agriculture contractuelle et les contrats d'investissement en terres agricoles, au cours de laquelle le Professeur Henry Gabriel (Elon School of Law et membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT) a fait un exposé;

- le 6 novembre 2017, le Ministère des affaires étrangères de la République d'Indonésie et le Ministère de l'agriculture ont organisé un atelier international à Jakarta intitulé "Improving Small Scale Farmers' Welfare". UNIDROIT était représenté par la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.* et Mme Mestre, qui ont présenté le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle comme modèle économique en expansion et sur le rôle du gouvernement dans l'agriculture contractuelle. Près de 70 personnes ont participé à l'atelier, notamment des représentants d'organisations d'agriculteurs, des participants de la société civile intéressés par des modèles commerciaux reliant les agriculteurs au marché, ainsi que des universitaires et des représentants du Gouvernement.

2. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

Promotion des Principes d'UNIDROIT 2016

Au cours de l'année 2017, les Principes d'UNIDROIT 2016 ont fait l'objet de présentations lors de séminaires, de conférences à l'attention des milieux universitaires et commerciaux intéressés.

- Le 14 mars 2017, le Secrétaire Général, M. José Angelo Estrella Faria, a fait une présentation intitulée "*l'application du droit non-étatique dans l'arbitrage commercial international*", lors d'une conférence organisée par l'Université de Talca (Chili) à la Chambre de commerce de Santiago dans le cadre du "*Proyecto Anillo MASC CHILE SOC 1406se*" ayant pour titre "*Contracting and International Commercial Arbitration*". La conférence a réuni d'éminents orateurs tels que le Professeur Riccardo Cardilli (Université Tor Vergata de Rome, Italie), le Professeur José Carlos Fernández Rozas (Université Complutense de Madrid, Espagne), le Professeur Jorge Oviedo Albán (Université de la Sabana, Colombie), la Professeure María Fernanda Vásquez Palma (Université de Talca, Chili), le Professeur Rodrigo Momberg Uribe (Université Catholique de Valparaíso, Chili), le Professeur Álvaro Vidal Olivares (Université Catholique de Valparaíso, Chili), M. Ignacio García Pujol (Associé, Cabinet Porzio Ríos García et correspondant d'UNIDROIT pour le Chili), Mme Macarena Letelier Velasco (Directrice Générale du Centre d'arbitrage et de médiation, Chambre de commerce de Santiago), M. Diego Peralta Valenzuela (Associé, Cabinet Carey y Cía.) et M. Felipe Bulnes Serrano (Associé, Cabinet Bulnes, Urrutia y Bustamante et ancien Ministre de la justice);

- le 31 mars 2017, l'Université du commerce international et de l'économie (UIBE), la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC) et UNIDROIT ont organisé conjointement une conférence tenue à Beijing (Chine), sur le campus de l'UIBE, sur le thème "*The Belt and Road Initiative and Dispute Resolution: Focusing on the UNIDROIT Principles, International Arbitration and Judicial Adjudication*". Les intervenants et les participants ont été accueillis par M. Wang Jiaqiong, Président de l'UIBE, la Professeure Shi Jingxia, Doyenne de la Faculté de droit de l'Université du commerce international et de l'économie (UIBE) et membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, et ont suivi un discours de M. Wan Exiang, Vice-Président du Comité permanent du 12^{ème} Congrès national populaire, et des allocutions de M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT et de M. Wang Chengjie, Secrétaire Général de la CIETAC. Ont assisté à la réunion plus de 20 conférenciers venus de la Chine, du Brésil, de l'Italie, du Japon, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Région administrative spéciale de Macao et plus de 200 participants provenant d'universités nationales et étrangères, du Ministère du commerce, du Tribunal suprême du peuple et d'autres entités gouvernementales intéressées, de l'Association du barreau de Beijing, de cabinets d'avocats et d'institutions d'arbitrage réputés;

- les 6 et 7 avril 2017, M. Neale Bergman, Fonctionnaire juridique d'UNIDROIT, a présenté une conférence intitulée "*L'Institut international pour l'unification du droit privé et les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international*" sur le campus du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (ITC-OIT) à des étudiants du monde entier inscrits au programme de maîtrise de l'ITCILO (LL.M) en droit commercial international;

- le 11 juillet 2017, UNIDROIT et la Chambre d'arbitrage national et international de Milan (CAM) ont coparrainé une conférence sur la nouvelle édition des Principes d'UNIDROIT 2016, plus particulièrement sur leur utilisation effective dans la rédaction des contrats internationaux et le règlement des différends internationaux. La conférence a réuni d'éminents orateurs tels que le Professeur Alberto Mazzoni (Président d'UNIDROIT), M. José Angelo Estrella Faria (Secrétaire Général d'UNIDROIT), M. Sergio Maria Carbone (Président du Conseil d'arbitrage, CAM), M. Giacomo Rojas Elgueta (Professeur, Université Roma Tre), M. Pietro Galizzi (Premier Vice-Président, Eni), Mme Cecilia Carrara (Associée, Legance), Mme Giuditta Cordero Moss (Professeure, Université d'Oslo), M. Umberto Simonelli (Brembo), M. Michele Ius (Danieli) et M. Stefano Catelani (DuPont);

- le 31 juillet 2017, M. M.J. Bonell a tenu à La Haye, la conférence inaugurale des cours d'été de l'Académie de droit international de La Haye, intitulée "*The Law Governing International Commercial Contracts: Hard Law versus Soft Law*" ("*La loi régissant les contrats commerciaux internationaux: législation contraignante versus législation non contraignante*"). Lors de sa conférence, à laquelle ont assisté plus de 400 jeunes chercheurs et juristes de 84 pays, il a abondamment fait référence aux Principes d'UNIDROIT, et a souligné leur rôle possible comme règles

de droit régissant les contrats commerciaux internationaux et/ou applicables au fond du différend au lieu des différentes législations internes;

- en novembre 2017, à l'invitation de la Faculté de droit de l'Université de Würzburg (Allemagne), M. M.J. Bonell a organisé, pour la deuxième année consécutive, un stage de quatre semaines intitulé "*International Commercial Contracts in Europe and Worldwide (Domestic Law vs. Uniform Law*" ("Contrats commerciaux internationaux en Europe et dans le monde (droit interne vs. droit uniforme)", portant sur une comparaison entre les droits des contrats des Etats-Unis et de certains pays européens d'une part, et la CVIM et les Principes d'UNIDROIT d'autre part, avec des références spéciales aux décisions judiciaires et arbitrales pertinentes enregistrées dans la base de données UNILEX.

3. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a. Convention du Cap et ses Protocoles

Dépositaire

UNIDROIT a été désigné Dépositaire de la *Convention du Cap* en vertu de l'article 62(1) de la Convention et du *Protocole aéronautique* en vertu de l'article XXXVII(1) de ce dernier, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2006. Au 31 décembre 2017, la Convention comptait 73 Etats contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante, et le Protocole aéronautique 68 Etats contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, le Burkina Faso, le Gabon et le Swaziland ont déposé leur instrument d'adhésion au Protocole aéronautique.

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du Protocole de Luxembourg en vertu de l'article XXXIV(1). Le Protocole de Luxembourg, adopté le 23 février 2007 lors de la Conférence diplomatique tenue au Luxembourg, compte huit Etats signataires (Allemagne, France, Gabon, Italie, Mozambique, Royaume-Uni, Suède et Suisse), deux Etats contractants (Gabon et Luxembourg) et une organisation internationale d'intégration économique (Union européenne); il n'est pas encore entré en vigueur.

Séminaires, conférences et lectures

En 2017, la Convention du Cap et ses Protocoles ont été l'objet d'un certain nombre de conférences, séminaires et lectures dans le monde entier. Plus particulièrement les activités dans lesquelles UNIDROIT a été directement impliqué (et outre ce qui a déjà été mentionné ci-dessus, paragraphe A, n° 2, lit. b)):

- le 28 mars 2017, M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général, a été invité à participer à un Symposium sur le Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire. Organisé par le Département des traités et des lois du Ministère du commerce de la République Populaire de Chine (MOFCOM) au siège de l'Université du commerce international et de l'économie (UIBE), ce Symposium s'adressait aux intervenants de l'industrie et aux fonctionnaires de gouvernements et visait à expliquer les avantages du Protocole ferroviaire, son impact global, le fonctionnement du Registre, ainsi qu'une évaluation fondée sur le Protocole aéronautique. Le Symposium a été ouvert par M. YE Jun (Directeur Général adjoint, Département des traités et du droit, MOFCOM), la Professeure SHI Jingxia (Doyenne, Faculté de droit, UIBE) et par M. LIU Keyi (Directeur Général, Division du droit commercial intérieur, MOFCOM) et a comporté des exposés du Secrétaire Général sur le Protocole ferroviaire et de Mme Elizabeth Hirst (Directrice Générale de Regulis SA - Conservateur désigné du Registre international en vertu du Protocole ferroviaire) sur le fonctionnement du Registre international ferroviaire;

- le 3 mai 2017, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a participé à une réunion sur la Convention du Cap, le Protocole aéronautique et d'autres thèmes concernant l'aviation internationale à Dubaï. Organisée par le Groupe de travail aéronautique, avec le soutien d'UNIDROIT et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la réunion s'est déroulée au siège de la *General Aviation Authority* des Emirats Arabes Unis (GCAA). Le Secrétaire Général adjoint a

prononcé l'allocution d'ouverture, ainsi que Messieurs Omar Bin Ghaleb (Directeur Général adjoint, GCAA), Daniel da Silva (Vice-Président, Strategic Regulatory Policy, Boeing) et Claude Brandes (Vice-Président, Customer Finance, Airbus) et a également participé à la session consacrée aux "Aspects juridiques de la Convention du Cap";

- le 26 octobre 2017, UNIDROIT a été invité à participer à un séminaire organisé par la *Swedish Law Firm Hamilton* de Stockholm portant sur les principaux bénéfices stratégiques et économiques pour le secteur industriel ferroviaire suédois du Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap. L'événement, auquel ont participé des membres du secteur industriel ferroviaire local et des parties prenantes, a été inauguré par le Professeur Alberto Mazzoni, Président d'UNIDROIT, et par M. PG Ekbon (Associé, Hamilton Advokatbyrå et Co-président du Groupe de contact nordique du Groupe de travail ferroviaire), suivi d'une présentation de la Convention du Cap et de ses Protocoles par la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale d'UNIDROIT *a.i.*, puis d'un aperçu et de l'état actuel du Protocole ferroviaire présenté par M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire). Les avantages pratiques du Protocole ferroviaire ont été illustrés, avec des présentations de M. Rosen et de M. Björn Westerberg (PDG de l'Association des opérateurs ferroviaires suédois), puis ont été traités le fonctionnement du Registre international (par Mme Elizabeth Hirst, Conservateur désigné du Registre international, Regulis SA), les changements que le Protocole apporterait en matière de restitution des créanciers en cas de défaut et d'insolvabilité (par le Professeur Göran Millqvist du Centre de droit commercial de Stockholm), et enfin le processus de ratification en Suède (par Mme Louise Petrelius, Conseillère juridique de la Division de la propriété intellectuelle et du droit des transports, Ministère suédois de la justice);

- les 8 et 9 novembre 2017, la Secrétaire Générale *a.i.*, a participé à une réunion régionale Asie-Pacifique sur la Convention du Cap et son Protocole aéronautique et la circulation transfrontalière des aéronefs. La réunion a été organisée conjointement par le Groupe de travail aéronautique (GTA) et l'Autorité de l'aviation civile de Singapour (CAAS), avec l'aide de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et UNIDROIT, accueillie par la *Singapore Aviation Academy* (SAA). Le Séminaire a traité des avantages économiques de la Convention du Cap, avec l'interprétation et la mise en œuvre, et en conformité, de ses dispositions, puis des développements régionaux et mondiaux de la Convention. Une attention particulière a été accordée aux mesures prises par les autorités de l'aviation civile et une session spéciale a été consacrée aux nouvelles activités de l'OACI sur la circulation transfrontalière des aéronefs. 99 participants provenant de 23 pays ont participé à la réunion qui regroupait de nombreux experts, tant des milieux gouvernementaux qu'industriels, pour discuter de la Convention et du Protocole aéronautique;

- le 22 novembre 2017, la Faculté de droit de l'Université Eötvös Lóránd a organisé une Conférence sur la Convention du Cap et ses Protocoles à Budapest, avec le soutien du Ministère hongrois de la justice et la participation d'UNIDROIT. La Conférence qui portait sur "Les développements récents en matière de droit des garanties: la Convention du Cap, ses Protocoles et les législations nationales", a été ouverte par le Professeur Somssich Réka (Vice-doyen, Département de droit international privé et de droit économique européen) et par le Professeur M. Miklós Király (Doyen, Faculté de droit). Elle comprenait trois volets: l'un sur la Convention du Cap et le Protocole ferroviaire de Luxembourg (Mme Anna Veneziano, Professeure et Secrétaire Générale *a.i.*; Mme Elizabeth Hirst, Conservateur désigné du Registre international en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg; M. Attila Harmathy, Professeur, Faculté de droit, Université ELTE), le second sur le Protocole MAC (présidé par le Professeur Miklós Király, avec les contributions de M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire d'UNIDROIT et du Professeur Benjamin von Bodungen, Ecole supérieure de commerce et de droit, Allemagne) et le troisième sous la présidence du Professeur István Erdős, Faculté de droit, Université ELTE, sur les développements récents de la législation nationale avec des contributions du Professeur Zoltán Nemessányi, Secrétaire d'Etat adjoint, Ministère hongrois de la justice et du Professeur József Vági, Associé, Kajtár Takács Hegymegi-Barakonyi Baker & McKenzie;

- le 7 décembre 2017, UNIDROIT a organisé une réunion sur les défis et les opportunités en matière de financement de l'industrie spatiale, avec une présentation du Professeur Tanja Masson-Zwaan (Institut international de droit spatial et aérien, Université de Leyde). Introduite par le Professeur Sergio Marchisio (Président de la Commission préparatoire (Protocole spatial)), elle a été suivie d'une discussion avec M. Francesco Amicucci (Conseiller Général, Thales Alenia Space), M.

Oliver Heinrich (Associé, BHO Legal), le Professeur Souichirou Kozuka (Université Gakushuin) et M. Bernhard Schmidt-Tedd (Directeur, Soutien juridique et au commerce, DLR).

b. Projet académique relatif à la Convention du Cap (*Cape Town Convention Academic Project*)

Le Projet académique relatif à la Convention du Cap, une initiative conjointe de la Faculté de droit de l'Université d'Oxford et de la Faculté de droit de l'Université de Washington (et sous les auspices d'UNIDROIT pour la base de données et la revue) a tenu sa 6^{ème} Conférence annuelle à Oxford les 12 et 13 septembre 2017, avec la participation active d'universitaires, d'avocats et d'experts gouvernementaux. Les thèmes abordés dans les présentations comprenaient une mise à jour sur les négociations du Protocole portant sur des questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC); le Protocole MAC et l'élaboration du traité: examen du mécanisme de mise à jour des critères d'identification; analyse comparative des règles d'adhésion à la Convention du Cap (et de tous ses protocoles) et du traitement des biens immeubles et des privilèges fonciers selon l'adhésion ou la non adhésion aux règles prévues dans le Protocole MAC et la Convention du Cap: caractéristiques particulières du Protocole MAC; pouvoir de disposer en vertu de la Convention du Cap: contexte, contenu et implications; novation et cessions dans le cadre de la Convention du Cap; les injonctions et les recours non judiciaires (déclarés) avec une étude de cas de règlement des différends; comparaison de la position des acheteurs dans le cadre des trois protocoles; les règles par rapport aux normes dans le cadre de la Convention du Cap, et la relation avec le comblement des lacunes et le droit interne. Pour plus de détails, voir la page <http://www.ctcap.org/> (en anglais seulement).

4. Protection internationale des biens culturels

a. Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts

Etat

Au 31 décembre 2017, la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés comptait 41 Etats contractants (voir l'Annexe II). La Tunisie (le 2 mars), la Bosnie-Herzégovine (le 8 mai), la République démocratique populaire lao (le 18 mai) et le Botswana (le 28 août) ont adhéré à la Convention. D'autres instruments de ratification / d'adhésion doivent être déposés auprès du Dépositaire et les procédures sont en cours dans d'autres pays.

Task Force informelle pour la ratification

Une réunion intitulée "*Promoting and Strengthening the International Legal Framework for The Protection of Cultural Heritage – The 1995 Convention*" a eu lieu au siège des Nations Unies à New York, le 28 février 2017. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT et la juriste principale chargée de la protection internationale des biens culturels à UNIDROIT ont assisté à la réunion.

Considérant le rôle fondamental joué par les conventions internationales dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, UNIDROIT et les Missions Permanentes de Chypre et d'Italie auprès des Nations Unies ont annoncé la création d'une Task Force informelle pour renforcer la participation à la Convention de 1995 et autres instruments connexes.

Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 ("UCAP")

En novembre 2017, UNIDROIT a officiellement lancé le Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 ("*1995 UNIDROIT Convention Academic Project*"). L'UCAP prend la forme d'une plate-forme en ligne de documents partagés relatifs à la Convention d'UNIDROIT de 1995, aux Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts et aux instruments internationaux connexes. L'UCAP a été conçu principalement pour sensibiliser sur les instruments d'UNIDROIT visant à protéger le patrimoine culturel contre les comportements illicites.

L'UCAP s'adresse aux universités et aux professeurs dans le domaine du droit du patrimoine culturel ou du droit de l'art, qui seront encouragés à mettre en place des cours en partenariat avec UNIDROIT pour créer un réseau académique. L'UCAP vise également à impliquer, entre autres, des avocats, des juges, des fonctionnaires, ainsi que des acteurs du marché de l'art afin d'évaluer la mise en œuvre de la Convention au niveau national et l'influence de la Convention d'UNIDROIT dans les pays qui n'y sont pas encore Parties.

UNIDROIT et le G7 de la Culture

Les 30 et 31 mars 2017, UNIDROIT a été invité à participer à la première réunion du G7 de la Culture dans l'histoire du G7, tenue à Florence, sous la présidence italienne, en tant qu'orateur à la Réunion d'experts et observateur à la Réunion ministérielle. La manifestation, qui s'est terminée par l'adoption de la Déclaration de Florence ⁷, a donné une très grande visibilité aux travaux actuels et futurs menés par UNIDROIT et ses partenaires.

Le 3 octobre 2017, UNIDROIT a été invité à participer à la réunion du Groupe d'experts Rome-Lyon *ad hoc* organisée par les Carabinieri pour la protection du patrimoine culturel (TPC) à Rome.

UNIDROIT et ses partenaires

Outre la collaboration très étroite entretenue avec l'UNESCO, UNIDROIT poursuit sa coopération avec d'autres organisations comme INTERPOL (membre du Comité d'experts sur les biens volés), UNODC, OMD-WCO (réseau ARCHEO), ICOM (Observatoire international sur le trafic illicite) et ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels).

UNIDROIT a poursuivi sa collaboration avec le groupe de travail créé par le Conseil de l'Europe pour l'adoption d'une Convention sur les infractions contre les biens culturels, participant à la 4^{ème} et dernière réunion plénière pour l'élaboration de la nouvelle Convention (20-24 février 2017). La Convention sur les infractions visant les biens culturels a été adoptée et finalement ouverte à la signature le 19 mai 2017.

Le 13 janvier 2017, la Professeure Anna Veneziano a participé à une réunion à Strasbourg de représentants de haut niveau d'organisations internationales et de gouvernements nationaux, visant à renforcer la coopération pour la protection du patrimoine culturel contre la destruction et la prévention du trafic illicite de biens culturels, organisée par le Conseil de l'Europe.

UNIDROIT a également participé au séminaire international "Une nouvelle perspective sur la protection des biens culturels par le droit pénal", organisé à Lucques (3-4 février 2017) par l'IMT School for Advanced Studies.

UNIDROIT a aussi été invité à participer à divers ateliers de formation ou autres réunions d'experts organisés par ses partenaires en 2017, parmi lesquels:

- 4^{ème} réunion EU CULTNET: "Law Enforcement Authorities and Expertise Competent in the Field of Cultural Goods" (La Vallette, Malte, 8-9 février, 2017);
- Réunion internationale de coordination sur le patrimoine culturel dans les zones libérées de l'Iraq (siège UNESCO, 23-24 février 2017);
- Forum INTERPOL "Unity for Security", organisé en partenariat avec les Emirats arabes unis et la INTERPOL Foundation for a Safer World, sous le patronage de Son Altesse Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, Président des Emirats arabes unis (Abu Dhabi, 28-30 mars 2017);
- Quatrième réunion des Etats Parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 (UNESCO HQ, 15-16 mai 2017);
- Cinquième session du Comité subsidiaire de la Réunion des Etats Parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 (siège UNESCO, 17-19 mai 2017);
- Conférence régionale et Table ronde ministérielle sur la protection du patrimoine culturel, organisées par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'est (Balaclava, Maurice, 18-19

⁷ http://www.beniculturali.it/mibac/multimedia/MiBAC/documents/1490881236694_DECLARATION-Dichiarazione.pdf

juillet 2017). Après la conférence, Maurice et Madagascar ont lancé la procédure d'adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995;

- Atelier UNESCO sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels (Conventions de 1970 et de 1995) pour l'Égypte et le Soudan (Le Caire, 10-14 décembre 2017);
- Atelier national "Countering illicit trafficking of cultural property" organisé conjointement par l'UNESCO et les Carabinieri italiens (Amman, Jordanie, 17-20 décembre 2017).

UNIDROIT a contribué à un cours de la *Geneva Summer School of International Cultural Heritage Law* - Université de Genève, le 14 juin 2017. Le module enseigné par Mme Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités d'UNIDROIT, a porté sur les faiblesses de la Convention de 1970, la Convention d'UNIDROIT de 1995 et les Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts.

b. Collections d'art privées

Compte tenu du fait que ce sujet figure au Programme de travail 2017-2019, avec une faible priorité, UNIDROIT continue d'examiner le projet pour identifier les aspects de droit privé qui relèvent de son mandat. UNIDROIT a donc proposé d'accueillir à Rome, les 16 et 17 mars 2017, une conférence sur "*Les collections privées: perspectives historiques et juridiques*" et a invité le Professeur Elina Moustaira, professeur de droit comparé à la Faculté de droit de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes⁸, à faire une présentation.

La Conférence a été co-organisée avec la Société internationale pour la recherche en droit du patrimoine culturel et droit de l'art (ISCHAL), l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS-ENS Cachan-Université Paris-Nanterre) et le cabinet BonelliErede.⁹ A la fin de la Conférence, UNIDROIT a demandé au Professeur Moustaira de préparer un document indiquant les aspects de droit privé sur lesquels l'expertise particulière d'UNIDROIT apporterait un avantage supplémentaire dans ce domaine.

A ce jour, UNIDROIT évalue le potentiel du sujet et s'oriente vers de nouvelles collaborations pour de futures études. L'Institut a organisé des échanges préliminaires avec le Comité du droit de l'art, des institutions culturelles et du patrimoine de l'IBA lors de la conférence annuelle de l'IBA organisée à Sydney, en Australie (8-13 octobre 2017), qui a exprimé son intérêt pour le sujet et son souhait de collaborer.

5. Les instruments sur les marchés de capitaux

Les travaux d'UNIDROIT dans le domaine des marchés de capitaux ont donné lieu à trois instruments. A cet égard, le Secrétariat est prêt à assister les Etats adoptants.

Convention de Genève sur les titres

La Convention, adoptée lors de la session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicable aux titres intermédiés (Genève, 5-9 octobre 2009), vise à renforcer la stabilité interne des marchés financiers nationaux et la compatibilité des systèmes au niveau transfrontalier, et compte actuellement un Etat signataire, le Bangladesh.

Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation

Les Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation ont été adoptés par le Conseil de Direction d'UNIDROIT à sa 92^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2013). Les Principes fournissent des indications détaillées aux législateurs nationaux des Etats qui souhaitent la révision ou l'introduction d'une législation pertinente pour le fonctionnement de la résiliation-compensation.

⁸ La Professeure Moustaira est l'auteure d'un ouvrage qui avait été la source d'inspiration de la proposition d'insérer le sujet au Programme de travail d'UNIDROIT. *Art Collections, Private and Public: A comparative Legal Study*. Springer. Cham Heidelberg New York Dordrecht London. 2015.

⁹ La Conférence a été sponsorisée par l'Università degli Studi di Milano, le Centre du droit de l'art de Genève, l'Institut d'études de droit public (IEDP) et l'Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP) de l'Université Paris-Saclay.

Guide législatif sur les titres intermédiés

Le Guide législatif vise à renforcer la certitude juridique sur les marchés financiers, à compléter et à promouvoir: a) la Convention de Genève sur les titres en résumant les principes et règles clés de la Convention et en offrant des orientations sur les choix à faire et sur les questions à régler ou à clarifier pour établir un système de détention de titres intermédiés ou pour évaluer un système existant; et b) les Principes concernant la résiliation-compensation en offrant des conseils conformes à ces Principes et en y intégrant des références. Le Guide législatif a été lancé lors d'une présentation organisée à l'occasion de la 76^{ème} session de l'Assemblée Générale (7 décembre 2017) et, à ce jour, il est disponible en anglais, français et chinois. Une version espagnole sera disponible début 2018.

III. PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE ET ACTIVITES NON LEGISLATIVES

A. PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE

Le Programme de coopération juridique concerne au sens large la promotion des relations entre UNIDROIT et les pays membres ou non membres visant à la réalisation des objectifs statutaires de l'Organisation. Ce Programme concerne au premier chef les pays qui disposent de moyens plus limités pour participer au processus d'harmonisation juridique, en particulier les pays en développement et en reconversion économique, et consiste essentiellement dans des efforts portés à la mise en œuvre et à la divulgation des travaux de l'Institut, et dans des opportunités de formation et de recherches pour des juristes de haut niveau, notamment grâce à un Programme de bourses. Pour les relations à caractère institutionnel avec les Gouvernements (visites et séminaires dans les pays membres et non membres) on renvoie aux développements, *voir supra* p. 7.

1. *Coopération avec des organisations partenaires*

Le Secrétariat d'UNIDROIT entretient des liens suivis de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'organisations de portée universelle ou régionale, avec des échanges d'informations et des concertations pour toute question d'intérêt commun, notamment dans le cadre des activités législatives de l'Institut (*voir supra*).

2. *Programme de bourses de recherche*

Depuis son lancement en 1993, le Programme de bourses de recherche a permis à plus de 350 chercheurs provenant de 60 pays différents d'effectuer à la Bibliothèque de l'Institut des recherches approfondies durant des périodes moyennes de deux mois sur le sujet de leur choix, en rapport avec les activités d'UNIDROIT ou avec le droit uniforme

En 2017, des donations ont été reçues de la Transnational Law and Business University (TLBU), de la Fondation d'UNIDROIT, du Ministère du commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM), ainsi que de certains membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

En 2017, le Secrétariat a accueilli, dans le cadre du Programme de coopération juridique, dix-neuf chercheurs provenant de treize pays différents:

- M. Syed Musasser Fida GARDAZI (Pakistan), Ph.D., Université islamique internationale, Islamabad – Sujet de recherche: "Application of the Vienna Sales Convention in Pakistan" – Bourse Ministère du commerce de la République populaire de Chine (13 mars – 5 mai);
- M. Ivan FILARTIGA (Paraguay), LL.M., George Washington University Law School - Sujet de recherche: "MAC Protocol, a glance to the future from the Paraguayan perspective " – Bourse Fondation d'UNIDROIT – (3 avril– 31 mai);
- M. Vasyi LIUTYI (Ukraine), Ph.D., Institut des relations internationales, Université nationale Taras Shevchenko, Kiev - Sujet de recherche: "Close-Out Netting" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (10 avril – 9 juin);
- Mme Basak ERDOGAN (Turquie), Ph.D., Cand., Université Galatasaray, Istanbul - Sujet de recherche: "Unwinding failed contracts" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (17 avril – 31 mai);
- Mme Farangis KHASANOVA (Ouzbékistan), Master, Université de l'économie mondiale et de la diplomatie, Tashkent - Sujet de recherche: "Improving the legal bases for foreign economic activities – a focus on contractual conditions (specifically "Force Majeure")" - Bourse Fondation d'UNIDROIT (1^{er} juin – 31 juillet);
- Mme Valezca RAIZER BORGES MOSCHEN (Brésil), PhD, Université de Barcelone – Professeure, Université fédérale Espiritu Santo, Vitoria - Sujet de recherche: "Dynamics of the Harmonization

- of Transnational Civil Procedure : From ALI to ELI/UNIDROIT” - Bourse Fondation d’UNIDROIT (1^{er} juin – 29 juillet);
- M. Raul ITURRALDE GONZALEZ (Mexique), SJD., University de l’Arizona, - Sujet de recherche: “Principles, Customs and Practices behind the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts (1994)” - Bourse Fondation d’UNIDROIT (5 juin – 31 juillet);
- M. Mohamed R. ABDELSALAM (Egypte), LL.M., Université Loyola de Chicago, John Felice Centre, Rome - Sujet de recherche: “Egyptian legal framework and ADR Mechanisms Governing the Contract Farming in the light of the UNIDROIT/IFAD Legal Guide” - Bourse Fondation d’UNIDROIT (10 juin – 28 juillet);
- Mme Albana KAPARANCO (Albanie), Maître, Université d’Europe centrale, Budapest - Sujet de recherche: “Security devices and modern techniques for access to credit in agriculture-based economies and emerging markets” - Bourse Fondation d’UNIDROIT (18 juin – 31 juillet);
- M. Payman DADRAS (Iran), Ph.D., Université Paris 1, Panthéon Sorbonne, Professeur, Université islamique Azad, Science et Recherche (SRBIAU), Téhéran - Sujet de recherche: “L’impact des Principes 4 et 6 d’UNIDROIT sur la “clause de demurrage”: Etude du système juridique de common law et des pays civilistes” - Bourse Fondation d’UNIDROIT (20 juin – 31 juillet);
- Mme Katarina DURDENIC (Croatie) PhD., Université de Zagreb - Sujet de recherche: “Profit participating loans” - Bourse Fondation d’UNIDROIT (4 septembre – 13 octobre);
- Mme Ligia ESPLOAOR VERONESE (Brésil), Ph.D., Cand., Université de Sao Paulo - Sujet de recherche: “The principles of Brics contract law - PBCL” - UNIDROIT – Bourse Fondation d’UNIDROIT (18 septembre – 27 octobre);
- M. Vladimir PALAMARCIUC (Moldavie), Ph.D., Faculté de droit, Université de Moldavie - Sujet de recherche: “Legal particularities of the monetary civil obligations” – Bourse Fondation d’UNIDROIT (24 septembre -13 octobre);
- M. Claudiu Mihai TAIATU (Roumanie), LL.M., Institut international du droit de l’espace, Université de Leyde - Sujet de recherche: “The Applicability of the Space Protocol of the Cape Town Convention, Space Asset – Cape Town and Repossession Insurance” - Bourse Fondation d’UNIDROIT (2 novembre - 22 décembre);
- M. Eduardo FARINATI (Argentine), Professeur, Universidad Argentina de la Empresa (UADE) – Sujet de recherche: “Capital Markets – The search for convergence between Europe and Latin America” – Bourse conjointe UADE / Fondation d’UNIDROIT (6 novembre – 14 décembre).

3. Collaborateurs, stagiaires et chercheurs

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité de *fonctionnaire détaché* et d'*assistants de recherche* au sein du Secrétariat d’UNIDROIT en 2017:

- Mme Paulien van der Grinten (Pays-Bas), Juriste, Ministère de la sécurité et de la justice des Pays-Bas, en détachement, travaillant sur la procédure civile.
- Mme Giuditta Giardini (Italie), LL.B., Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, assistante de recherche auprès du Secrétariat d’UNIDROIT, travaillant sur les biens culturels;
- M. Hamza Abdul Hameed (Pakistan), Advanced LL.M., Université de Leyde, assistant auprès de la Fondation d’UNIDROIT.

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité de *stagiaires* et ont collaboré aux projets en cours au sein du Secrétariat d’UNIDROIT:

- Mme Nargiz Huseynova (Azerbaïdjan), Mme Nandini Bajaj, Mme Ashna Taneja (Australie), Mme Anaïs Mattez (Belgique/Thaïlande), M. Guilherme Dutra Miranda, Mme Isadora Rebeschini Migliavacca, M. Pedro Marcon (Brésil), Mme Mylina Perron-Simard (Canada - *stage financé par la Caisse Desjardins de Charlesbourg*), Mme Kidist Ejerssa Demissie (Ethiopie) *dans le cadre de l’accord de coopération avec le Programme PROLAW/Université Loyola de Chicago, John Felice Rome Center*, Mme Mathilde Foucher (France), M. Felix Aiwanger (Allemagne), Mme Camilla Ancona (Italie), Mme Qi Jun Kwong (Malaisie) *dans le cadre de l’accord de coopération avec l’Université de Nagoya*, M. Yukai Yu (RPC) *dans le cadre de l’accord de coopération avec le Programme international de stages*

2017 de la Faculté de droit de l'Université Georgetown (IIP), M. Jiankun LI (RPC), M. Jacek Kozikowski (Pologne) dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Université de Nagoya, Mme Lois Wetzel (Etats-Unis).

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité de *chercheurs indépendants* à la Bibliothèque d'UNIDROIT :

M. Benosmane Mahfoud (Algérie), Mme Julia Hoernig, M. Sebastian Seeger, M. Alexander Trunk, M. Justus Meyer (Allemagne), M. Pablo Lerner (Argentine), M. Antonio Eduardo Reichmann Seixas, Mme Mariana Ribeiro Siqueira (Brésil), Mme Maria Fernanda Vasquez Palma, M. Alvaro Rodrigo Olivares Vidal (Chili), M. Diego Enrique Franco Victoria (Colombie), Mme Josipa Sustic, M. Lovro Klepac (Croatie), Mme Wafaa Sayed Ahmed Khalil (Egypte), M. David Carrizo Aguado, M. Samuel Hernandez Aguado, M. Unai Belintxon Martin, M. Manuel Sanchez Alvarez (Espagne), Mme Ekaterina Serdyuk (Fédération de Russie), M. Aikaterini Florou (Grèce), M. Josef Kiss (Hongrie), Mme Donatella Messina, M. Vito Pacillo, M. Luca Ettore Perriello (Italie), Mme Victoria Alva Lugo (Mexique), Mme Mugenzi Foster (Ouganda), Mme Helen Tung, Ms Jingjung Xia (RPC), Mme Katarina Geskova (Slovaquie), Mme Rhea Specogna (Suisse), M. Ogyz Dorken (Turquie).

B. LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET

Le site d'UNIDROIT sur Internet - www.unidroit.org

Le contrôle du site de l'Organisation est effectué par Google Analytics. Selon un classement par continent, parmi les 100 premiers pays utilisateurs, 36 étaient européens, 25 asiatiques, 14 américains, 12 africains, 10 moyen-orientaux et 2 océaniens, un d'entre eux n'était pas comptabilisé.

UNIDROIT sur les réseaux sociaux

UNIDROIT a fait son entrée sur les réseaux sociaux mondiaux en 2016 avec l'ouverture de comptes Facebook et LinkedIn. L'objectif du programme des réseaux sociaux de l'Institut est de promouvoir les travaux en cours de l'Institut auprès du plus vaste public possible de manière rapide, efficace et économique.

C. BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

A ce jour, 53 bibliothèques dans 47 Etats membres ont été désignées comme dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT. Pour une liste des Bibliothèques dépositaires v. l'Annexe IV.

D. BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT

Coopération et réseautage de la Bibliothèque

La Bibliothèque d'UNIDROIT a continué en 2017 la stratégie de coopération avec des bibliothèques romaines et autres.

Mise à niveau du logiciel de gestion de la Bibliothèque

Le logiciel de gestion Aleph500 de la Bibliothèque a été mis à niveau grâce à la dernière version Aleph 21.3.4 sans interruption des services pour le personnel scientifique de l'Institut ou les chercheurs en Bibliothèque.

Catalogage

En ce qui concerne le catalogage, les travaux se sont poursuivis en vue du développement d'un "thésaurus juridique" qui assure une grande précision de recherches dans toutes les langues. Le projet est très novateur car seules quelques bibliothèques au monde disposent d'un thésaurus juridique dans différentes langues.

Numérisation

Lors de la 96^{ème} session du Conseil de Direction (Rome, 10–12 mai 2017), il a été convenu de procéder avec le projet de numérisation interne proposé, comme représentant une opportunité intéressante de mettre à disposition les collections de grandes bibliothèques, comme celle d'UNIDROIT, sous forme numérisée.

En 2017, la Bibliothèque a donc poursuivi la mise œuvre d'un projet de numérisation interne. Près de 500 monographies et articles ont été numérisés sur place par le personnel de la Bibliothèque. Le module logiciel ADAM pour la mise en œuvre des ouvrages numérisés dans le catalogue en ligne, distribué par la société Ex Libris, a été acquis en novembre 2017. Il a été intégré au système de gestion ALEPH 500 de la Bibliothèque. Grâce au module logiciel de gestion ADAM de la Bibliothèque, il est désormais possible de relier facilement une grande quantité de documents électroniques aux données du catalogue.

Le scanner professionnel "ALPHA PLANETARIO", commandé en décembre 2017, sera livré en février 2018.

Grâce à l'amélioration considérable des ressources techniques, l'entrée complète dans la numérisation partielle des collections de la Bibliothèque d'UNIDROIT a été assurée. De nombreux ouvrages de la Bibliothèque peuvent maintenant s'ajouter à la collection électronique. Ils seront à la disposition des lecteurs après un contrôle de qualité par le personnel de la Bibliothèque et par la société SIAI (Servizi Integrati alle Imprese), experte dans la numérisation des livres.

Acquisitions, donations, échanges

En 2017, la Bibliothèque a vu augmenter son patrimoine de 1.118 titres, dont 642 ont été achetés, 147 échangés et 329 autres ont été reçus à titre de don pour une valeur totale de 12.870,00 euros. La politique d'acquisition de la Bibliothèque a été très difficile en raison des augmentations importantes du prix des publications et du manque chronique des ressources.

En 2017, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations d'ouvrages de la part de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé (Hambourg) et du *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG).

Visiteurs

La Bibliothèque continue d'attirer des lecteurs du monde entier. Parmi les 1.054 visiteurs de la Bibliothèque en 2017, 63 visiteurs étrangers provenaient de 39 pays différents.

E. PUBLICATIONS

La Revue de droit uniforme

La *Revue de droit uniforme*, publiée par Oxford University Press, est disponible sur papier et en ligne. Les données relatives aux abonnements indiquent que les demandes de copies imprimées (sur papier) ont diminué d'année en année mais que les abonnements en ligne ont augmenté. En 2016, la *Revue de droit uniforme* comptait 873 abonnements provenant de pays en développement. Les données pour 2017 seront disponibles en mai 2018.

Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016

La quatrième édition des Principes adoptée en 2016 est parue en anglais et en français début 2017.

"UNIDROIT 90 Years / Les 90 ans d'UNIDROIT"

En 2017, un ouvrage célébrant le 90^{ème} anniversaire de la fondation d'UNIDROIT a été publié. Il n'a pas de fins commerciales mais sera distribué à des fins institutionnelles.

Commentaire officiel sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole y relatif portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (3^{ème} édition)

A la demande d'Aviareto, un fichier pdf du *Commentaire officiel sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole y relatif portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques* a été préparé contenant des liens pour en faciliter la consultation. L'accès à cette version est réservé aux utilisateurs inscrits au Registre International.

Livrets avec les instruments d'UNIDROIT

Le Secrétariat a adopté une politique d'impression de livrets contenant le texte des instruments d'UNIDROIT non pas à des fins commerciales mais à l'usage de conférences ou autres événements. En 2017, le Secrétariat a publié le livret de la version française du Protocole aéronautique au terme de la procédure de révision du texte et les versions anglaise et française du Guide législatif sur les titres intermédiés.

La version chinoise du Guide d'UNIDROIT sur les titres intermédiés est paru à l'automne 2017, la version espagnole sera prête au début de 2018,

La version espagnole du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA est parue en 2017.

F. FONDATION D'UNIDROIT

2017 a été une année charnière pour la Fondation d'UNIDROIT à de nombreux égards.

A la suite d'un changement interne dans la gestion de la Fondation, un examen de son fonctionnement et de ses résultats a été entrepris. Sur cette base, la Fondation a préparé pour le Conseil d'administration un Plan stratégique dont les objectifs sont clairement définis conformément à son activité essentielle de promotion d'UNIDROIT: a) collecte de fonds pour l'Institut et b) la réalisation de projets complémentaires qui aident à la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT. Le 29 mai 2017, le Conseil d'administration a approuvé le Plan stratégique.

Des progrès significatifs ont été réalisés sur les projets actifs de la Fondation. Deux ateliers sur l'évaluation économique de la réforme du droit commercial international ont eu lieu au Harris Manchester College à Oxford en mars et en septembre 2017. Lors de ces ateliers, le cadre relatif aux évaluations économiques a été considérablement amélioré puis testé en vue de la préparation d'une analyse d'impact économique du futur quatrième Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. A la fin de 2017, l'Université de Washington s'est jointe au Harris Manchester College et à la Fondation en qualité de partenaires officiels du projet.

La Fondation a également fait les premiers pas pour assister UNIDROIT dans le domaine de la protection des biens culturels. Elle a fourni financement et compétences techniques pour la création du site Internet sur le Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 (<https://1995unidroitcap.org/>).

Un autre atelier intitulé *Best Practices in the Field of Electronic Registry Design and Operation* s'est réuni les 27 et 28 mars 2017 au Harris Manchester College.

Dans le cadre de son Plan stratégique, la Fondation a également mis en place une nouvelle Stratégie de collecte de fonds, avec l'aide gracieuse de M. Michael Farley de l'EMD Consulting Group. La Stratégie de collecte de fonds a accordé un rôle plus actif à la Fondation pour la levée de fonds qui financeront les activités d'UNIDROIT. Dans ce but, la Fondation a contacté plus de 50 entités ciblées au cours du second semestre 2017.

Pour améliorer le profil de la Fondation, un réagencement complet du site Internet de la Fondation d'UNIDROIT a été entrepris (<http://unidroitfoundation.org/>). La Fondation a également créé des comptes sur les réseaux sociaux LinkedIn, Facebook et Twitter.

Pour soutenir la nouvelle orientation stratégique de la Fondation, le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises en 2017. Le 9 mai 2017, le Conseil d'administration s'est retrouvé pour sa réunion traditionnelle à Rome avant la session du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Lors de cette

réunion, les questions administratives regardant la Fondation ont été traitées (examen des activités de la Fondation en 2016, l'approbation des comptes de l'année précédente et l'approbation du budget 2017). Le 29 mai 2017, le Conseil d'administration a tenu sa première réunion en téléconférence avec succès. Il a discuté des projets actifs de la Fondation et les a renouvelés puis il approuvé le Plan stratégique.

Pour aider à mener à bien l'exécution de ce travail considérable, la Fondation a recruté un assistant juridique (M. Hamza Hameed) qui a travaillé avec la Fondation de mars à septembre 2017.

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES PAR LE SECRETARIAT D'UNIDROIT EN 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME DE TRAVAIL

Les documents suivants sur la mise en œuvre du Programme de travail de l'Institut ont paru en 2017. Sauf mention contraire, ils ont été publiés en anglais et en français:

ETUDE LXV – PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE

Bourses exéc. 28 – Programme de bourses de recherche: compte rendu d'exécution pour l'exercice 2017

ETUDE LXXIIK – PROTOCOLE PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MINIER, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION (PROTOCOLE "MAC")

Comité d'experts gouvernementaux - Première session (Rome, 20-24 mars 2017)

- Doc. 1 Ordre du jour provisoire annoté
- Doc. 2 corr. Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
- Doc. 3 corr. Rapport explicatif de l'avant-projet de Protocole MAC
- Doc. 4 Analyse juridique
- Doc. 5 Tableau détaillant les codes du Système harmonisé que le Comité d'étude propose d'inclure dans les Annexes de l'avant-projet de Protocole MAC
- Doc. 6 Observations (présentées par le groupe de la Banque mondiale)
- Doc. 7 Observations (présentées par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique)
- Doc. 8 Document de position du Groupe de travail MAC sur le projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers
- Doc. 9 Observations (présentées par le Gouvernement du Royaume-Uni)
- Doc. 10 Document de base (présenté par le Département du Commerce des Etats-Unis d'Amérique à la demande du Secrétariat d'UNIDROIT)
- Doc. 11 Document de position (présenté par le Gouvernement du Japon)
- Doc. 12 Observations (présentées par le Gouvernement de l'Afrique du Sud)
- W.P. 1 Ordre du jour provisoire
- W.P. 2 Rapport journalier du 20 mars 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- W.P. 3 Proposition des Etats-Unis d'Amérique
- W.P. 4 Rapport journalier du 21 mars 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- W.P. 5 Proposition de la Chine
- W.P. 6 Rapport journalier du 22 mars 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- W.P. 7 Rapport du Comité de rédaction
- W.P. 8 Rapport journalier du 23 mars 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- W.P. 9 Rapport journalier du 24 mars 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- Rapport (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Comité d'experts gouvernementaux - Deuxième session (Rome, 2-6 octobre 2017)

- Doc. 1 Ordre du jour provisoire annoté
- Doc. 2 Texte révisé de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
- Doc. 3 Rapport explicatif de l'avant-projet de Protocole MAC
- Doc. 4 Analyse juridique
- Doc. 5 Tableau détaillant les codes du Système harmonisé proposés pour être inclus dans les Annexes à l'avant-projet de Protocole MAC
- Doc. 6 Edition de 2017 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (système SH)
- Doc. 7 Observations (présentées par le Gouvernement de la République de Sierra Leone)
- Doc. 8 Observations (présentées par le Saint-Siège)
- Doc. 9 Observations (présentées par le Groupe de la Banque mondiale)
- Doc. 10 Observations (soumises par le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique)
- Doc. 11 Conclusions (préparées par le Président du Groupe de travail IWGRC et approuvées par le Groupe)
- Doc. 12 Observations (présentées par la République d'Afrique du Sud)
- Doc. 13 Observations (présentées par le Gouvernement de la République de Soudan)
- Doc. 14 Observations (présentées par le Royaume-Uni)
- Doc. 15 Observations (présentées par le Japon)
- Doc. 16 Evaluation économique préliminaire (préparée par Warwick Economics and Associates)
- Doc. 17 Observations (présentées par le Gouvernement de la République populaire de Chine)
- W.P. 1 Ordre du jour provisoire
- W.P. 2 Résumé d'une évaluation économique du 'Protocole MAC' (soumis par Warwick Economics & Associates)
- W.P. 3 Traitement des matériels d'équipement détenus en stocks en vertu du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (présenté par le Groupe de travail MAC)
- W.P. 4 rév. Rapport journalier du 2 octobre 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- W.P. 5 Observations (présentées par la Colombie)
- W.P. 6 (Rapport journalier du 3 octobre 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- W.P. 7 Comité de Rédaction 4 octobre 2017
- W.P. 8 Proposition d'amendement de l'article XXXII et structure des annexes (préparée par l'Espagne et le Japon)
- W.P. 9 Proposition de formulation de l'article VIII(5) (soumise par la Pologne)
- W.P. 10 Proposition de formulation de l'article VIII(5) (soumise par l'Allemagne)
- W.P. 11 Rapport journalier du 4 octobre 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- W.P. 12 rév. Rapport du Comité de Rédaction - Texte révisé de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles avec les modifications introduites par le Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT chargé de l'élaboration d'un projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles lors de sa deuxième session tenue à Rome du 2 au 6 octobre 2017
- W.P. 13 Rapport journalier du 5 octobre 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- W.P. 14 Rapport journalier du 6 octobre 2017 (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)
- Rapport (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

**ETUDE LXXVIA – PROCEDURE CIVILE TRANSNATIONALE – FORMULATION DE REGLES REGIONALES
PRINCIPES DE PROCEDURE CIVILE TRANSNATIONALE ELI – UNIDROIT**

Steering Committee and Co-Reporters – Joint Meeting (Rome, 5-7 April 2017) (en anglais seulement)

- SC V – Doc. 1 Draft agenda
- SC V – Doc. 2 Presentation and discussion of the work in progress of the Group on Structure
- SC V – Doc. 3 Presentation and discussion of the work in progress of the Group on Parties
- SC V – Doc. 4 Presentation and discussion of the work in progress of the Group on Obligations
- SC V – Doc. 5 Presentation and discussion of the work in progress of the Group on *Res Judicata* and *Lis Pendens (non disponible)*
- SC V – Doc. 6 Presentation and discussion of the work in progress of the Group on Costs
- SC V – Doc. 7 Presentation and discussion of the work in progress of the Group on Judgements
- SC V – Misc. 1 Provisional order of business
- SC V – Misc. 2 List of participants

ETUDE LXXVIII – OPERATIONS SUR LES MARCHES DE CAPITAUX TRANSNATIONAUX ET CONNEXES

Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés pour la mise en œuvre des Principes et des Règles de la Convention de Genève sur les titres (2017)

国际统一私法协会中介化证券立法指引 关于日内瓦证券公约原则与规则的执行
(Version chinoise du Guide législatif)

ETUDE LXXVIII B – PRINCIPES ET REGLES SUSCEPTIBLES D'ACCROITRE LES TRANSACTIONS SUR LES MARCHES FINANCIERS EMERGENTS

Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre - Quatrième réunion (Beijing, 29-30 mars 2017)

- Doc. 1 Ordre du jour annoté provisoire
- Doc. 2 Guide Législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés pour la mise en œuvre des Principes et des Règles de la Convention de Genève sur les titres - Projet révisé 27 janvier 2017
- Doc. 3 Possible examples and options for UNIDROIT's future webpage for the Legislative Guide on Intermediated Securities (en anglais seulement)
- Doc. 4 Report (en anglais seulement)

ETUDE LXXXB – GUIDE INTERNATIONAL SUR LES CONTRATS D'INVESTISSEMENT EN TERRES AGRICOLES

Working Group on agricultural land investment contracts - First meeting (Rome, 3-5 May 2017) (en anglais seulement)

- Inf. 1 rev. Annotated draft agenda
- Doc. 1 rev. Preparation of an international instrument on agricultural land investment contracts: A preliminary outline of issues
- Doc. 2 Report
- W.P. 1 Community development agreements in agricultural land investments: Lessons learned from extractive industries (prepared by Masaki Itagaki, Macarena Ramírez and Arfian Setiaji)

Working Group on agricultural land investment contracts - Second meeting (Rome, 13-15 September 2017) (en anglais seulement)

- Inf. 1 rev. Annotated draft agenda
- W.P. 2 Draft Chapter 1 – The Legal Framework (prepared by the UNIDROIT Secretariat)
- W.P. 3 Draft Chapter 3 – [Rights and] Obligations of the Parties Parts I – V (prepared by Professor Pierre Etienne KENFACK, member of the Working Group on agricultural land investment contracts)
- W.P. 4 Draft Chapter 3 – [Rights and] Obligations of the Parties Part VI (prepared by Mr Lorenzo COTULA, member of the Working Group on agricultural land investment contracts)
- W.P. 5 Draft Chapter 6 – Dispute Resolution (prepared by Dr Jean HO, member of the Working Group on agricultural land investment contracts)
- Doc. 3 Report on the second meeting

Second informal meeting on the preparation of an international instrument on agricultural land investment contracts (Rome, 11 October 2017) (en anglais seulement)

- Agenda Annotated informal agenda

FONCTIONS DE DEPOSITAIRE D’UNIDROIT – TRAVAUX EN COURS

ETUDE LXXXA – GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR LES BIENS SPATIAUX

DC12/IR – ETABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LES BIENS SPATIAUX

Commission préparatoire pour l’établissement du Registre international pour les biens spatiaux - Cinquième session (Rome, 6 décembre 2017) (en anglais seulement)

- Doc. 1 Annotated draft agenda
- Doc. 2 Summary Report

INSTRUMENTS DRAWN UP BY UNIDROIT / INSTRUMENTS ELABORES PAR UNIDROIT

- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the International Sale of Goods (ULIS) / *Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI)* *
- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the Formation of Contracts for the International Sale of Goods (ULFIS) / *Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFIC)* *
- 1970 International Convention on the Travel Contracts (CCV) / *Convention internationale relative au contrat de voyage (CCV)*
- 1973 Convention providing a Uniform Law on the Form of an International Will / *Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international*
- 1983 Convention on Agency in the International Sale of Goods / *Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Financial Leasing / *Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Factoring / *Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international*
- 1994 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 1995 UNIDROIT Convention on Stolen or Illegally Exported Cultural Objects / *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*
- 1998 Guide to International Master Franchise Arrangements / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*
- 2001 Convention on International Interests in Mobile Equipment / *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2001 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Aircraft Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2002 Master Franchise Disclosure Law / *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise*
- 2004 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2004 ALI/UNIDROIT Principles of Transnational Civil Procedure / *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*
- 2007 Luxembourg Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Railway Rolling Stock / *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2007 Guide to International Master Franchise Arrangements, 2nd edition / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale, 2^{ème} édition*
- 2008 UNIDROIT Model law on Leasing / *Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement*
- 2009 UNIDROIT Convention on Substantive Rules for Intermediated Securities / *Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés*
- 2010 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

* The ULIS and ULFIS Conventions have been denounced by Belgium, Germany, Italy, Luxembourg, the Netherlands and San Marino. Under the 1969 Vienna Convention on the Law of Treaties they have not ceased to exist and they are still in force between Gambia, Israel and the United Kingdom / *Les Conventions LUVI et LUFIC ont été dénoncées par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et Saint-Marin. En vertu de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, elles n'ont pas cessé d'exister et restent en vigueur entre la Gambie, Israël et le Royaume-Uni.*

2011	UNESCO-UNIDROIT Model Provisions on State Ownership of Undiscovered Cultural Objects / <i>Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts</i>
2012	Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Space Assets / <i>Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</i>
2013	Principles on the Operation of Close-out Netting Provisions / <i>Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation</i>
2013	Model Clauses for Use by Parties of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts / <i>Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international par les parties</i>
2015	UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming / <i>Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA</i>
2016	Principles of International Commercial Contracts / <i>Principes relatifs aux contrats du commerce international</i>
2017	UNIDROIT Legislative Guide on Intermediated Securities / <i>Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés</i>

STATUS OF IMPLEMENTATION (*) OF CONVENTIONS DRAWN UP BY UNIDROIT AND APPROVED AT DIPLOMATIC CONFERENCES CONVENED BY MEMBER STATES OF UNIDROIT /

ETAT DE MISE EN OEUVRE (*) DES CONVENTIONS PREPAREES PAR UNIDROIT ET APPROUVEES A DES CONFERENCES DIPLOMATIQUES CONVOQUEES PAR DES ETATS MEMBRES D'UNIDROIT

**INTERNATIONAL CONVENTION ON THE TRAVEL CONTRACT (CCV)
CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AU CONTRAT DE VOYAGE (CCV)**

Adoption:	Place: Brussels / <i>Lieu: Bruxelles</i> Date: 23-04-1970
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 24-02-1976 Conditions: 5 ratifications (art. 36)
Contracting States / Etats contractants	6
Depositary / Dépositaire:	Government of Belgium / <i>Gouvernement belge</i> (art. 34)
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/transport/ccv https://www.unidroit.org/fr/instruments/instruments-transport/instruments-voyage-ccv

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. ou RESERVES	EFFECT OF / EFFET DE DENU(O)NCIATION
Argentina / <i>Argentine</i>	-	25-11-76	25-02-77	-	14-01-10
Belgium / <i>Belgique</i>	23-04-70	11-04-73	24-02-76	-	04-10-94
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	16-04-75	24-02-76	D: Art. 13(1)	-
Côte d'Ivoire	23-04-70	-	-	-	-
Dahomey	-	28-03-75	24-02-76	-	-
Haute-Volta	27-04-70	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	23-04-70	04-07-79	04-10-79	R: Art. 40(1)(a)	-
Lebanon / <i>Liban</i>	23-04-70	-	-	-	-
Morocco / <i>Maroc</i>	23-04-70	-	-	R: Art. 40(1)(a)-(b)	-
Niger	23-04-70	-	-	-	-
Philippines	23-04-70	-	-	-	-
Portugal	23-04-70	-	-	-	-
Rep. of China / <i>Rép. de Chine</i>	30-12-71	16-08-72	24-02-76	-	-
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	23-04-70	16-04-09	16-07-09	R: Art. 40(1)(a)	-

(*) Based on information available to the Secretariat as of 31 December 2017 / *Ce document est basé sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2017.*

The UNIDROIT Secretariat may assist States with technical consultations for the ratification of, or the accession to its instruments, as well as for the preparation of legislation based on those instruments / *Le Secrétariat d'UNIDROIT peut apporter son assistance technique aux Etats en vue de la ratification de ses instruments, ou de l'adhésion à ceux-ci, ainsi que pour l'élaboration de législations basées sur ces instruments.*

Togo	25-03-71	24-11-75	24-02-76	-	-
Vatican City / <i>Cité du Vatican</i>	23-04-70	-	-	-	-

**CONVENTION PROVIDING A UNIFORM LAW ON THE FORM OF AN INTERNATIONAL WILL
CONVENTION PORTANT LOI UNIFORME SUR LA FORME D'UN TESTAMENT INTERNATIONAL**

Adoption:	Place/Lieu: Washington Date: 26-10-1973
Entry into force:	Yes/Oui ≈ Date: 09-02-1978
Entrée en vigueur:	Conditions: 5 ratifications (Art. XI)
Contracting States / Etats contractants	13
Depositary / Dépositaire:	Government of the United States of America / <i>Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique</i>
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/international-will https://www.unidroit.org/fr/instruments/testaments-instruments

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. DECL. OU RESERVES
Australia / <i>Australie</i>	-	10-09-14	10-03-15	-
Belgium / <i>Belgique</i>	17-05-74	21-04-83	21-10-83	-
Bosnia-Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i> *	-	15-08-94	15-08-94	-
Canada for / <i>pour</i>	-	24-01-77		D: Art. XIV
Manitoba			09-02-78	
Newfoundland / <i>Terre Neuve</i>			09-02-78	
Ontario			15-09-78	
Alberta			01-12-78	
Saskatchewan			08-10-82	
Prince Edward Island / <i>Ile du Prince Edouard</i>			22-03-95	
New Brunswick / <i>Nouveau Brunswick</i>			05-12-97	
Nova Scotia / <i>Nouvelle Ecosse</i>			27-05-01	
British Columbia / <i>Colombie britannique</i>			31-03-14	
Croatia / <i>Croatie</i> *	-	18-05-94	18-05-94	
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	19-10-82	19-04-83	-
Ecuador / <i>Equateur</i>	26-07-74	03-04-79	03-10-79	D
France	29-11-74	01-06-94	01-12-94	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	02-11-73	-	-	-
Iran	27-10-73	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	-	16-05-91	16-11-91	D: Arts. I, II, III
Laos	30-10-73	-	-	-
Libya / <i>Libye</i>	-	04-08-77	09-02-78	-
Niger	-	19-05-75	09-02-78	-
Portugal	-	19-11-75	09-02-78	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	17-12-74	-	-	D: Art. XIII
Sierra Leone	27-10-73	-	-	-
Slovenia / <i>Slovénie</i> *	-	20-08-92	20-08-92	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	10-10-74	-	-	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	27-10-73	-	-	-

* Dates of notification of succession to the Convention by Bosnia-Herzegovina, Croatia and Slovenia. The former Socialist Federal Republic of Yugoslavia deposited an instrument of accession to the Convention on 9 August 1977. / *Dates de notification de succession à la Convention par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie avait déposé un instrument d'adhésion le 9 août 1977.*

**CONVENTION ON AGENCY IN THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS
CONVENTION SUR LA REPRESENTATION EN MATIERE DE VENTE
INTERNATIONALE DE MARCHANDISES**

Adoption: Place: Geneva / *Lieu*: Genève
Date: 17-02-83

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 10 ratifications (art. 33)

**Contracting States /
Etats contractants** /

Depositary: Government of Switzerland
Dépositaire: *Gouvernement suisse* (art. 21)

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/agency>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/representation>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE/ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DECL. OU RESERVES	observations
Chile / <i>Chili</i>	17-02-83	-	-	-	-
France	25-10-84	07-08-87	-	-	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	17-02-83	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	09-04-84	16-06-86	-	-	-
Mexico / <i>Mexique</i>	-	22-12-87	-	Art. 27, 29	-
Morocco / <i>Maroc</i>	17-02-83	-	-	-	-
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	-	02-02-94	-	-	02-02-95 (*)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	-	27-01-86	-	-	-
Switzerland / <i>Suisse</i>	17-02-83	-	-	-	-

(*) Application extended to Aruba / *Application étendue à Aruba.*

**UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FINANCIAL LEASING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LE CREDIT-BAIL INTERNATIONAL**

Adoption: Place / *Lieu*: Ottawa
Date: 28-05-88

Entry into force: Yes / *Oui* ≈ Date: 01-05-95
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (art. 16.1)

**Contracting States /
Etats contractants** 10

Depositary / Dépositaire: Government of Canada / *Gouvernement du Canada* (art. 25.1)

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/leasing/convention-leasing>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/credit-bail/credit-bail-convention-fr>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. DECL. OU RESERVES
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	18-08-98	01-03-99	-
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	-	-	-
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-09-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 20
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	-
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Panama	31-12-90	26-05-97	01-10-97	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Federation / <i>Féd. de Russie</i>	-	03-06-98	01-01-99	Art. 20
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	28-12-90	-	-	-
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	06-07-00	01-02-01	-

**UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FACTORING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR L'AFFACTURAGE INTERNATIONAL**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Ottawa Date: 28-05-88
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-05-95 Conditions: 3 ratifications (art. 14.1)
Contracting States / Etats contractants	9
Depositary / Dépositaire:	Government of Canada / <i>Gouvernement du Canada</i> (art. 23.1)
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/factoring https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	18-03-10	01-10-10	Art. 18
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-11-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 18
Germany / <i>Allemagne</i>	21-12-90	20-05-98	01-12-98	-
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	Art. 18
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	-	22-08-14	01-03-15	-
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	31-12-90	-	-	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	28-12-90	-	-	-

**UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLES OU ILLICITEMENT EXPORTES**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Rome Date: 24-06-1995
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-07-1998 Conditions: 5 ratifications (Art. 12)
Contracting States / Etats contractants	41
Depositary / Dépositaire:	Italian Government / <i>Gouvernement italien</i>
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/cultural-property/1995-convention https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECLARATIONS
Afghanistan	-	23-09-05	01-03-06	Art. 16
Algeria / <i>Algérie</i>	-	09-04-15	01-10-15	Art. 16
Angola	-	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / <i>Argentine</i>	-	03-08-01	01-02-02	Art. 16
Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	-	06-06-03	01-12-03	Art. 16
Bolivia / <i>Bolivie</i>	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Art. 16
Bosnia and Herzegovina / <i>Bosnie Herzégovine</i>	-	08-05-17	01-11-17	Art. 16
Botswana	-	28-08-17	01-02-18	Art. 16
Brazil / <i>Brésil</i>	-	23-03-99	01-09-99	Art. 16
Burkina Faso	24-06-95	-	-	-
Cambodia / <i>Cambodge</i>	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 3(5), 16
China / <i>Chine</i>	-	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16

Colombia / <i>Colombie</i>	-	14-06-12	01-12-12	-
Côte d'Ivoire	24-06-95	-	-	-
Croatia / <i>Croatie</i>	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	02-03-04	01-09-04	-
Denmark / <i>Danemark</i>	-	01-01-11	01-07-11	Arts. 14(1), 16, 17
Ecuador / <i>Equateur</i>	-	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
El Salvador	-	16-07-99	01-01-00	Art. 16
Finland / <i>Finlande</i>	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16
France	24-06-95	-	-	-
Gabon	-	12-05-04	01-11-04	-
Georgia / <i>Géorgie</i>	27-06-95	-	-	-
Greece / <i>Grèce</i>	-	19-07-07	01-01-08	Arts. 3(5), 13(3), 16
Guinea / <i>Guinée</i>	24-06-95	-	-	-
Guatemala	-	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16
Honduras	-	27-08-13	01-02-14	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16
Iran (Islamic Rep. of / <i>Rép. islamique d'</i>)	-	22-06-05	01-12-05	Art. 16
Italy / <i>Italie</i>	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16
Lao People's Democratic Republic / <i>Rép. dém. Populaire lao</i>	-	18-05-17	01-11-17	Art. 16
Lithuania / <i>Lituanie</i>	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Art. 16
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	28-06-96	-	-	Arts. 3(5), 13(3)
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	16-11-06	01-05-07	Art. 16
Nigeria / <i>Nigéria</i>	-	10-12-05	01-06-06	-
Norway / <i>Norvège</i>	-	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16
Pakistan	27-06-96	-	-	-
Panama	-	26-06-09	01-12-09	Arts 3(5), 16
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / <i>Pérou</i>	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Art. 16
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / <i>Roumanie</i>	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	29-06-96	-	-	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	29-06-96	-	-	-
Slovakia / <i>Slovaquie</i>	-	16-06-03	01-12-03	Art 16
Slovenia / <i>Slovénie</i>	-	08-04-04	01-10-04	Art 16
Spain / <i>Espagne</i>	-	21-05-02	01-11-02	Arts. 3 (5), 13(3), 16
Sweden / <i>Suède</i>	-	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / <i>Suisse</i>	26-06-96	-	-	-
The Former Yugoslav Republic of Macedonia / <i>Ex-Rép. Yougoslave de Macédoine</i>	-	22-08-13	01-02-14	Art. 16
Tunisia / <i>Tunisie</i>	-	02-03-17	01-09-17	Art. 16
Zambia / <i>Zambie</i>	24-06-95	-	-	-

**CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place: Cape Town / <i>Lieu: Le Cap</i> Date: 16-11-2001
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006 Conditions: 3 ratifications (Art. 49(1))
Contracting States / Etats contractants	73
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/cape-town-convention https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/convention-du-cap

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. ou RESERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Albania / <i>Albanie</i>	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Australia / <i>Australie</i>	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. 39(1)(a), 53, 54(2), 55

Annexe II

Bahrain / Bahreïn	-	27-11-12	01-03-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Belarus / Bélarus	-	28-06-11	01-01-12	D: Art. 54(2)
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Brazil / Brésil	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Burkina Faso	-	12-12-14	01-01-18	D: Art. 54(2)
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / Cameroun	-	19-04-11	01-08-11	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 52*, 53*, 54(2), 60
Cape Verde / Cap Vert	-	29-09-07	01-01-08	D: Arts. 39(1)(a), 40, 53, 54(2)
Chile / Chili	16-11-01	-	-	-
China / Chine	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 53, 54(1)-(2), 55
Colombia / Colombie	-	19-02-07	01-06-07	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Congo	16-11-01	25-01-13	01-05-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Costa Rica	-	26-08-11	1	D: Art. 53
Côte d'Ivoire	-	09-02-15	01-07-16	D: Art. 54(2)
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
Democratic Republic of the Congo / Rép. démocratique du Congo	-	06-05-16	01-09-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Denmark / Danemark	-	26-10-15	01-02-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 54(2), 55
Egypt / Egypte	-	10-12-14	01-04-15	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Ethiopia / Ethiopie	16-11-01	21-11-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Fiji / Fidji	-	05-09-11	01-01-12	D: Art. 54(2) *
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	16-04-10	01-08-17	D: Art. 54(2)
Germany / Allemagne	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	-	-	-
India / Inde	-	31-03-08	01-07-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Indonesia / Indonésie	-	16-03-07	01-07-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Ireland / Irlande	-	29-07-05	01-11-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Italy / Italie	06-12-01	-	-	-
Jamaica / Jamaïque	16-11-01	-	-	-
Jordan / Jordanie	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Kazakhstan	-	21-01-09	01-10-11 ³	D: Arts. 39(1)(a)-(b)*, 39(4)*, 40*, 53*, 54(2)*
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Kuwait / Koweït	-	31-10-13	01-02-14	D: Art. 54(2)
Latvia / Lettonie	-	08-02-11	01-06-11	D: Art. 54(2)
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Arts. 53, 54(2)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malaysia / Malaisie	-	02-11-05	01-03-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malta / Malte **	-	01-10-10	01-02-11	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 40, 53, 54(2)
Mexico / Mexique	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 50, 53, 54(2), 60
Moldova	-	26-06-15	1	-
Mongolia / Mongolie	-	19-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Mozambique	-	30-01-12	01-11-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Netherlands / Pays-Bas ⁴	-	17-05-10	-	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 52, 53, 54(2)
Caribbean part/Partie caraïbe	-	-	01-10-10	-
Aruba	-	-	01-09-10	-
Curaçao	-	-	01-10-10	-
Sint Maarten	-	-	01-10-10	-
New Zealand / Nouvelle-Zélande	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. 39(1)(a), 52, 53, 54(2), 55
Nigeria / Nigéria	16-11-01	16-12-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)*, 40*, 53*, 54(2)*
Norway / Norvège	-	20-12-10	01-04-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2), 55
Oman	-	21-03-05	01-07-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Pakistan	-	22-01-04	01-05-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 52, 53, 54(2)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 50, 53, 54(2)
Russian Federation / Fédération de Russie	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
San Marino / Saint-Marin	-	09-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 53, 54(2)
Saudi Arabia / Arabie saoudite	12-03-03	27-06-08	01-10-08	D: Art. 54(2)
Senegal / Sénégal	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Seychelles	-	13-09-10	1	-
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Singapore / Singapour	-	28-01-09	01-05-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
South Africa / Afrique du sud	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Spain / Espagne	-	28-06-13	01-03-16 ¹	D: Arts. 39(1)(a)-(b)*, 40*, 52, 53*, 54(2)
Sudan / Soudan	16-11-01	-	-	-
Swaziland	-	17-11-16	01-09-17	D: Art. 54(2)
Sweden / Suède	-	30-12-15	01-04-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 54(2)

Switzerland / Suisse	16-11-01 (ad ref.)	-	-	-
Syrian Arab Republic / République arabe syrienne	-	07-08-07	1	-
Tajikistan / Tadjikistan	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. 54(2)
Togo	-	25-01-10	01-04-12 ³	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 40*, 53*, 54(2)*
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / Turquie	16-11-01	-	-	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 54(2)
Ukraine	09-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. 50, 53, 54(2)
United Arab Emirates / Emirats arabes unis	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
United Kingdom / Royaume-Uni	16-11-01	27-07-15-	01-11-15	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 39(4)*, 52*, 53*, 54(2)*
United Rep. of Tanzania / Rép.-Unie de Tanzanie	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
United States of America / Etats-Unis d'Amérique	09-05-03	28-10-04	01-02-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Zimbabwe	-	13-05-08	1	

Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique

European Union / ² Union européenne	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. 48(2), 55
--	---	----------	----------	--------------------

¹ Subject to Article 49(1) / Sous réserve de l'article 49(1).

² Regional Economic Integration Organisation / Organisation régionale d'intégration économique (Art. 48).

³ This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Convention: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm // Cet Etat a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par la Convention: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm

⁴ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Convention on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion à la Convention le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)."

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
ON MATTERS SPECIFIC TO AIRCRAFT EQUIPMENT
PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT
AERONAUTIQUES A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place: Cape Town / Lieu: Le Cap – Date: 16-11-2001
Entry into force:	Yes / Oui ≈ Date: 01-03-2006
Entrée en vigueur:	Conditions: 8 ratifications (Art. XXVIII(1))
Contracting States / Etats contractants	68
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/aircraft-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-aeronautique

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. ou RESERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)

Annexe II

Albania/ <i>Albanie</i>	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. XIX, XXX(1)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Australia / <i>Australie</i>	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. XXX(1), (3)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Bahrain / <i>Bahreïn</i>	-	27-11-12	01-03-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	27-09-11	01-01-12	-
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	-
Brazil / <i>Brésil</i>	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Burkina Faso	-	08-09-17	01-01-18	-
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	19-04-11	01-08-11	-
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX*, XXX(1), (2), (3)
Cape Verde / <i>Cap-Vert</i>	-	26-09-07	01-01-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Chile / <i>Chili</i>	16-11-01	-	-	-
China / <i>Chine</i>	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
Colombia / <i>Colombie</i>	-	19-02-07	01-06-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Congo	16-11-01	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	01-03-16	01-07-16	D: Art. XIX(1)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	-
Democratic Republic of the Congo / <i>Rép. démocratique du Congo</i>	-	06-05-16	01-09-16	-
Denmark / <i>Danemark</i>	-	26-10-15	01-02-16	D: Art. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Egypt / <i>Egypte</i>	-	10-12-14	01-04-15	-
Ethiopia / <i>Ethiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	30-05-12	01-09-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	04-04-17	01-08-17	-
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	-	-	-
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ireland / <i>Irlande</i>	-	23-08-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kazakhstan	-	01-06-11	01-10-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	-
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)*
Malta / <i>Malte</i> ²	-	01-10-10	01-02-11	D: Art. XXX(1)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Mozambique	-	18-07-13	01-11-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> ³	-	17-05-10	-	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2)
Caribbean part/ <i>Partie caraïbe</i>			01-10-10	
Aruba			01-09-10	
Curaçao			01-10-10	
Sint Maarten			01-10-10	
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Nigeria	16-11-01	16-12-03	01-03-06	D: Art. XXX(1)*, (2)*, (3)*
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Art. XXX(1), (3), (5)
Oman	-	21-03-05	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Pakistan	-	22-01-04	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. XXX(1)*, (3)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*, (3)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Spain / <i>Espagne</i>	-	27-11-15	01-03-16	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Swaziland	-	26-05-17	01-09-17	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Art. XXX(1)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (<i>ad ref.</i>)	-	-	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Togo	-	01-12-11	01-04-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Tonga	16-11-01	-	-	-

Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ukraine	03-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. XIX, XXX(1), XXX(3)
United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1),(2),(3)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15	01-11-15	D: Arts. XXIX*, XXX(1)*, (2)*, (3)*
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*,(2)*,(3)*
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-03-06	D: Arts. XIX(1), XXX(1)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)

Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique

European Union / ¹ <i>Union européenne</i>	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. XXVII(2), XXX(5)
--	---	----------	----------	---------------------------

¹ Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. XXVII).

² This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Aircraft Protocol: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/information-contractingstates.htm // *Cet Etat a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par le Protocole aéronautique: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobileequipment/information-contractingstates.htm*

³ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Aircraft Protocol on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)"*

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK

PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AU MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Luxembourg Date: 23-02-2007
Entry into force: Entrée en vigueur:	No / <i>Non</i> Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))
Contracting States / Etats contractants	/
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/rail-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-ferroviaire

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
France	03-03-17	-	-	-
Gabon	23-02-07	04-04-17	-	-
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	-	-	D
Italy / <i>Italie</i>	23-02-07	-	-	D
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	-	-
Mozambique	15-11-16	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	27-06-17	-	-	-
Switzerland / <i>Suisse</i>	23-02-07	-	-	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	26-02-16	-	-	-

**Regional economic integration
organisations / Organisations
régionale d'intégration
économique**

European Union /
Union européenne 10-12-09 18-12-14 - D

**UNIDROIT CONVENTION ON SUBSTANTIVE RULES FOR INTERMEDIATED SECURITIES
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES REGLES MATERIELLES RELATIVES AUX TITRES INTERMEDIÉS**

Adoption: Place: Geneva / *Lieu: Genève*
Date: 09-10-09

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (art. 42.1)

**Contracting States /
Etats contractants** /

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/capital-markets/geneva-convention>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/marches-financiers/geneva-convention>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES
Bangladesh	09-10-09	—	—	—

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS
PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR
DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Adoption: Place / *Lieu:* Berlin
Date: 09-03-2012

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: Art. XXXVIII

**Contracting States /
Etats contractants** /

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/space-protocol>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-spatial>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES
Burkina Faso	09-03-12	—	—	—
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	—	—	—
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09-03-12	—	—	—
Zimbabwe	09-03-12	—	—	—

MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS BASES SUR DES TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE D'UNIDROIT (*)

A. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN VIGUEUR, ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS OU DES CONVENTIONS D'UNIDROIT

1. **Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) de 1956**, adoptée à Genève sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention, entrée en vigueur en 1961, a eu pour base le projet de Convention relatif au contrat de transport international de marchandises par route (CM.), transmis en 1952 à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Les Etats Parties sont: Albanie, Arménie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Moldova, Mongolie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

2. **Convention de l'UNESCO de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**, entrée en vigueur en 1956. La Convention a eu pour base le projet de Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, dont l'élaboration a été achevée en 1951.

Les Etats Parties sont: Afghanistan, Afrique du sud, Albanie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen et Zimbabwe.

3. **Convention internationale de 1961 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion**, adoptée sous les auspices de l'OIT, de l'OMPI et de l'UNESCO, et entrée en vigueur en 1964. La Convention a eu très largement pour base l'avant-projet de Convention sur la protection des artistes interprètes et exécutants, ainsi que des producteurs de disques phonographiques et d'autres phonogrammes, et l'avant-projet de Convention sur la protection des radio-émissions.

Les Etats Parties sont: Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Cap Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Dominique, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Monténégro, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

4. **Convention de La Haye de 1958 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants**, entrée en vigueur en 1962. La Convention a été élaborée sur la base du projet de Convention pour la reconnaissance et l'exécution à l'étranger des décisions en matière d'obligations alimentaires, dont un premier projet avait été élaboré par UNIDROIT en 1938 et dont les travaux se sont achevés en 1949 avec la transmission du projet au Département des Affaires Sociales des Nations Unies. Après avoir été révisé par un comité d'experts des Nations Unies, le projet a été recommandé aux Etats sous la forme d'une Résolution du Conseil Economique et Social à sa XVII^{ème} session comme modèle pour l'élaboration de conventions bilatérales ou de lois uniformes pour adoption séparée par chaque Etat.
Les Etats Parties sont: Allemagne, Autriche, Belgique, Chine (seulement la Région administrative spéciale de Macao), Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse, Suriname et Turquie.
5. **Convention européenne de 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1967. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité des hôteliers à raison des dommages aux ou de la destruction des objets apportés dans l'hôtel par les voyageurs, dont le texte a été achevé par UNIDROIT en 1934.
Les Etats Parties sont: Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pologne, Royaume-Uni, Serbie et Slovénie.
6. **Traité Bénélux de 1955 relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** et **Convention européenne de 1959 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1969. Ces deux instruments ont eu pour base le projet de règles uniformes sur l'assurance obligatoire des automobilistes, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1937.
Les Etats Parties à la Convention de 1959 sont: Allemagne, Autriche, Danemark, Grèce, Norvège, Suède et Turquie.
7. **Convention européenne d'établissement de 1955**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1965. La Convention a eu pour base le projet de Convention sur le traitement réciproque des nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1951.
Les Etats Parties sont: Allemagne, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Turquie.
8. **Protocole N° 1 relatif aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure qui a été adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et à laquelle l'Autriche, la Croatie, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Yougoslavie sont Parties Contractantes. Le Protocole a eu pour base le projet de Convention relative aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1960. Le Protocole N° 1 est entré en vigueur en 1982.
Les Etats Parties au Protocole N° 1 sont: Autriche, Belarus, Croatie, France, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Serbie et Suisse.
9. **Protocole N° 2 relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Protocole a eu pour base le projet de Protocole relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1962. Le Protocole N° 2 est entré en vigueur en 1982.
Les Etats Parties au Protocole N° 2 sont: Autriche, Belarus, Croatie, France, Luxembourg, Monténégro et Serbie.
10. **Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises**, adoptée à Vienne en 1980 et entrée en vigueur en 1988. La Convention a eu pour base la Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC) ainsi que la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets

meubles corporels (LUVI), adoptées à La Haye lors d'une Conférence diplomatique en 1964 (Sections A 1 et 2 ci-dessus).

Les Etats contractants sont: Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Estonie, Etat de Palestine, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guyane, Honduras, Hongrie, Iraq, Islande, Israël, Italie, Japon, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Saint Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay et Zambie.

11. **Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1969. La Convention est entrée en vigueur en 1994.

Les Etats Parties sont: Bosnie-Herzégovine, Croatie, Lettonie, Monténégro, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie et Ukraine.

12. **Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)**, adoptée à Genève en 2008 et est entrée en vigueur le 5 juin 2011. Le Protocole additionnel a eu pour base une proposition conjointe soumise par UNIDROIT et la CNUDCI. Les Etats parties sont: Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Iran (République islamique d'), Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Suisse.

B. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX NON ENCORE ENTRES EN VIGUEUR, ADOPTES SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS D'UNIDROIT

1. **Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1970. La Fédération de Russie est le seul Etat contractant.
2. **Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN)**, adoptée à Genève en 1976 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1972. La Fédération de Russie est le seul Etat contractant.
3. **Règles européennes pour les fonds de placement** qui ont été recommandées en 1972 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe comme loi-modèle aux Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces Règles ont eu pour base l'avant-projet de loi-modèle sur les fonds de placement, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1969.
4. **Convention européenne portant loi uniforme en matière d'arbitrage**, adoptée en 1966 sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base l'avant-projet de loi uniforme sur l'arbitrage dans les rapports internationaux de droit privé, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1954. La Belgique est le seul Etat contractant.
5. **Convention européenne de 1973 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automoteurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité civile des automobilistes, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1938. Aucun Etat contractant.
6. **Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises**, adoptée à Genève en 1980. L'origine de cette Convention se trouve dans le projet de Convention

relative aux contrats de transport international combiné de marchandises, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1965. Le projet d'UNIDROIT a également été l'une des bases du projet de Convention relative au transport international combiné de marchandises (TCM), élaboré à une table ronde convoquée par UNIDROIT à la demande de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies en 1969 et 1970, qui a été lui-même révisé lors de réunions convoquées conjointement par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Les Etats contractants sont: Burundi, Chili, Géorgie, Liban, Libéria, Malawi, Maroc, Mexique, Rwanda, Sénégal et Zambie.

7. **Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)**, adoptée à Genève en 1989 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet d'articles d'une Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1986. Le Libéria est le seul Etat contractant.
 8. **Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international**, adoptée à Vienne en avril 1991. La Convention a eu pour base l'avant-projet de Convention sur les opérateurs de terminaux de transport, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1983. Les Etats contractants sont: Egypte, Gabon, Géorgie et Paraguay.
- C. DIRECTIVE EUROPEENNE QUI A EU POUR BASE UN AVANT-PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT**
- Directive 93/7/CEE du Conseil du 15 mars 1993 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre**
- D. DIRECTIVE EUROPEENNE QUI A EU POUR BASE UNE CONVENTION D'UNIDROIT**
- Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre et modifiant le règlement (UE) n. 1024/2012 (refonte)**
- E. REGLES UNIFORMES PUBLIEES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET QUI ONT EU POUR BASE UN PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT**
- Règles uniformes sur un document de transport multimodal** d'abord publiées par la Chambre de commerce internationale en 1973 et révisées par la suite. L'origine de ces Règles est la même que celle de la Convention des Nations Unies sur le transport international multimodal de marchandises (voir ci-dessus Section B. 6.).
- F. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX BASES SUR DES ETUDES PRELIMINAIRES PREPAREES PAR UNIDROIT**
1. **Convention européenne sur la responsabilité du fait des produits en cas de lésions corporelles ou de décès du 27 janvier 1977**
Aucun Etat contractant.
 2. **Résolution (78)3 relative aux clauses pénales en droit civil** adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 20 janvier 1978.

BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

- Afrique du sud:** Library of the Department of Justice, Directorate: Internal Affairs, Pretoria
- Allemagne:** Staatsbibliothek zu Berlin, Abteilung Amtsdruckschriften und Internationaler Amtlicher Schriftentausch <<http://staatsbibliothek-berlin.de/>>
- Argentine:** Corte Suprema de Justicia de la Nación, Secretaría de Investigación de Derecho comparado <<http://www.csjn.gov.ar>>
- Australie:** National Library of Australia <<http://www.nla.gov.au/>>
- Autriche:** Universität Wien, Universitäts Bibliothek, Fachbereichsbibliothek Rechtswissenschaften <<http://bibliothek.ub.univie.ac.at/fb-rewi/>>
- Belgique:** Service public fédéral Justice <<http://just.fgov.be/>>
- Bolivie:** Biblioteca Central de la Cancillería de la República <<http://www.rree.gob.bo>>
- Brésil:** Serviço de Biblioteca e documentação - SBD, Universidad de São Paulo, Faculdade de Direito <<http://www.usp.br/bibliotecadireito/biblioteca.htm>>
- Bulgarie:** Bulgarian National Library "St. Cyrill and St. Methodius" <<http://www.nationallibrary.bg/>>
- Canada:** Nahum Gelber Law Library, McGill University <<http://www.mcgill.ca/library/>>; University of British Columbia Law Library <<http://www.library.ubc.ca/law/>>
- Chili:** Academia Diplomática <<http://www.academiadiplomatica.cl>>
- Colombie:** Biblioteca Luis Angel Arango <<http://www.banrepcultural.org/blaa>>
- Egypte:** Documentation Center, General Directorate of International and Cultural Co-operation, Ministry of Justice, Cairo <<http://www.jp.gov.eg/ar/Default.aspx>>
- Espagne:** Universidad San Pablo CEU <<http://www.ceu.es>>
- Estonie:** Eesti Rahvusraamatukogu <<http://www.nlib.ee/>>
- Etats-Unis d'Amérique:** Arthur W. Diamond Law Library Columbia University in the City of New York <<http://www.law.columbia.edu/library/>>; Underwood Law Library, Dedman School of Law, Southern Methodist University <<http://library.law.smu.edu/>>
- Fédération de Russie:** Bibliothèque de l'Académie russe du commerce extérieur <<http://www.vavt.ru/>>
- Finlande:** Eduskunnan Kirjasto <<http://lib.eduskunta.fi/Resource.phx/kirjasto/index.htm>>
- France:** Bibliothèque Inter-universitaire Cujas <<http://cujas-front.univ-paris1.fr/repons/portal/bookmark?Global=0&MenuItemMmelected=nomenu&startingNews=1&howManyNews=1&withDbidNews=&ChanPathNews=>>
- Grèce:** Bibliothèque de l'Institut hellénique de droit international et étranger <<http://www.hiifl.gr/>>
- Hongrie:** Országgyűlési Könyvtár <<http://www.ogyk.hu>>
- Inde:** Library of the Indian Society of International Law <<http://www.isil-aca.org/library.htm>>
- Indonésie:** Departemen Luar Negeri (Direction des traités en matière économique, sociale et culturelle, Direction Générale des affaires juridiques et des traités, Ministère des affaires étrangères) <<http://www.kemlu.go.id/id/Default.aspx>>
- Irlande:** National Library of Ireland <<http://www.nli.ie/>>
- Japon:** Bibliothèque du Ministère de la Justice (Division de la Bibliothèque nationale du Diet) <<http://www.moj.go.jp>>
- Lettonie:** Bureau du droit européen et international, Ministère de la Justice <<http://www.tm.gov.lv/lv/>gov.lv/lv/>lv/lv/>>
- Luxembourg:** Bibliothèque Nationale <<http://www.bnl.public.lu/fr/index.html>>; Université du Luxembourg <<http://wwwfr.uni.lu/university/library>>
- Malte:** Il-Biblijoteka L-Università ta' Malta <<http://www.lib.um.edu.mt/>>

- Mexique:** Instituto de Investigaciones Jurídicas, Universidad Nacional Autónoma de México
<<http://www.unam.mx>>; Academia Mexicana de Derecho Internacional Privado y Comparado,
México City; Biblioteca Loyola, Universidad Iberoamericana Tijuana
<<http://www.loyola.tij.uia.mx>>
- Norvège:** Det juridiske fakultetsbibliotek, Universiteitsbiblioteket i Oslo <<http://www.ub.uio.no/>>
- Paraguay:** Facultad de Derecho y Ciencias Sociales de la Universidad Nacional de Asunción
<<http://www.der.una.py/>>
- Pays-Bas:** Bibliotheque du Ministère de la Justice <<http://www.rijksoverheid.nl/#ref-justitie>>
- Pologne:** Biblioteka Sejmowa <<http://libr.sejm.gov.pl/bibl/>>
- Portugal:** Serviço de Biblioteca e Documentação Diplomática do Ministério dos Negócios Estrangeiros -
Instituto Diplomático <<http://www.portugal.gov.pt/pt/os-ministerios/ministerio-dos-negocios-estrangeiros.aspx>>; Gabinete de Documentação e Direito Comparado, Procuradoria Geral da
República <<http://www.gddc.pt/>>
- République de Corée:** Library of the Korea National Diplomatic Academy
<<http://www.mofat.go.kr/ifanslib.html>>
- République populaire de Chine:** Ministère du Commerce (MOFCOM)
<<http://www.mofcom.gov.cn/index.shtml>>
- République slovaque:** Právnická fakulta Trnavskej Univerzity <<http://www.truni.sk/>>
- République tchèque:** Library of the International Law Department, Ministry of Industry and Trade
<<http://www.mpo.cz>>
- Roumanie:** Biblioteca Nationala <<http://www.bibnat.ro/>>
- Royaume-Uni:** Library of the Institute of Advanced Legal Studies <<http://ials.sas.ac.uk/>>
- Saint-Siège:** Biblioteca della Facoltà di Giurisprudenza, Libera Università Maria Ss. Assunta, Rome
<<http://www.luMmea.it/LuMmea/>>
- Slovénie:** Univerza v Mariboru Pravna fakulteta <<http://www.pf.uni-mb.si/sl/>>
- Suède:** Riksdagsbiblioteket <http://www.riksdagen.se/templates/R_SubStartPage____448.aspx>
- Suisse:** Bibliothèque de l'Institut suisse de droit comparé <<http://isdc.ch>>
- Turquie:** Banca ve Ticaret Hukuku Arastirma Enstitüsü, Hukuk Fakültesi, Ankara Üniversitesi
<http://bthae.ankara.edu.tr/?bil=bil_icerik&icerik_id=207&kat_id=12>
- Uruguay:** Facultad de Derecho de la Universidad de la República <<http://www.fder.edu.uy>>